

Rapport n°2 :

Conseil d'administration du 12 mai 2022 : Approbation du verbatim

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	16 juin 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

<i>Préambule</i> : Point sur la situation d'UBFC	1
1. Conseil d'administration du 17 mars 2022 : approbation du verbatim.....	12
7. Convention d'objectifs et de moyens avec INRAE	12
2. HCERES : Procédure d'évaluation et présentation du domaine 1	15
3. Elections professionnelles de décembre 2022 : Création du CSA	20
4. Prime pour charge administrative 2021-2022 : Liste des fonctions ouvrant droit.....	20
5. Régime indemnitaire des personnels filières ITRF et AENES : Revalorisation.....	21
6. Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie : Transfert à l'université de Franche-Comté, avec rattachement scientifique à la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux.....	22
9. FCS BFC : Transfert des immobilisations du LABEX LISPTIC et de l'IDEFI TalentCampus	23
8. « Ma thèse en 180 secondes » : Finale régionale du concours 2022 – Prix du jury et Prix du public	23
10. UBFC Alumni : bilan 2021/2022 et perspectives 2023	25
11. Convention UBFC-CROUS 2022-2023 : renouvellement.....	27
12. Questions diverses	27

*(La séance est ouverte à 14 h 32, UBFC Siège – Salle des conseils,
sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de débiter ce Conseil d'administration.

Nous avons avec nous Nathalie Munier-Jolain qui est en distanciel. Nous lui avons fait un lien parce qu'il y a un sujet qui va la concerner, il s'agit du point 7 à l'ordre du jour qui deviendra le point 2, sachant qu'elle ne pourra pas rester pendant toute la séance car elle a une autre réunion très importante. Elle se connecte donc pour le début du Conseil d'administration.

Je vais commencer par les éléments classiques en vous indiquant qu'il y a 10 secondes, nous avons 29 représentés ou présents, avec 21 présents.

Sont présents : Mme Françoise Frèrebeau, M. Charles Demouge, Mme Martinez, Mme Baille qui a reçu la procuration de Mme Carroger, Mme Vantard qui recevra la procuration de Mme Munier-Jolain quand elle partira, Mme Munier-Jolain est en visio, Mme Pucéat, Mme Attuel-Mendes, Mme Cayot et M. Piat qui sont les représentants des établissements.

Dans le collège D, nous avons M. Genelot qui a la procuration de Mme Fougère et M. Roulliat.

Pour le collège C, nous avons M. Viéron-Lepoutre qui a la procuration de M. Patrick Bouchet.

Mme Cuche, M. Créantor, Mme Fauvez, Mme Clerget qui a la procuration de Mme Bartasyte.

Pour le collège D, nous avons M. Bruno Tatibouët qui a la procuration de M. Pierre Deffontaines et M. Besnard qui a la procuration de M. Jauzein.

Mme Langlade a la procuration de Mme Di Scala.

J'ai la procuration de Mme Hervet.

Préambule : Point sur la situation d'UBFC

Avant de commencer, je voudrais vous faire un petit point d'actualité.

Avant le point d'actualité qui est le plus lourd, je vais vous parler de choses plus sympathiques. Nous avons en effet gagné le label « Science avec et pour la société » qui a été porté par UBFC pour l'ensemble des établissements de la ComUE. Nous faisons partie des universités qui ont été labellisées avec un budget pour trois années ; c'est donc plutôt bien.

Je veux également vous indiquer que dès aujourd'hui, nous avons le festival des jeunes chercheurs qui se déroule. Il s'agit d'un festival que je peux qualifier d'international puisque nous avons la présence de Québécois, sachant que c'est au moins un festival national. Il se déroule à Dijon jusqu'à samedi soir. C'est une belle action qui est en route.

J'en viens aux classements, même s'il faut toujours faire attention aux classements. Dans le classement de *L'Etudiant*, nous avons le bonheur d'être classé première université pour la réussite en master. C'était dans le cadre des masters d'UBFC et de l'ISITE que les choses ont démarré, puis dans le cadre de l'EUR EIPHI.

Nous avons un petit contingent, mais il n'empêche que nous sommes classés, repérés en tant que première université, ce qui est toujours bon à prendre.

Ensuite, je vais vous parler du plafond d'emplois. Si le DGS trouve que je n'emploie pas les bons termes, il me le dira, sachant qu'il y a les plafonds, les schémas, etc.

Notre plafond d'emplois a été rehaussé. Nous avons reçu notre dotation ; nous passons de 22 ETP à 26 cette année, ce qui est plutôt bien.

Maintenant, je vais vous faire un petit point d'actualité du site concernant la structuration.

Je vous propose de garder un temps jusqu'à 15 h 10 au maximum. Je vais faire une petite présentation et ensuite, tous ceux qui voudront s'exprimer pourront le faire en essayant de ne le faire qu'une fois, s'il vous plaît, afin qu'un maximum de personnes puissent s'exprimer si besoin, sachant que nous y reviendrons forcément dans quelques semaines.

En préambule, je veux préciser que je respecte toutes les positions politiques qui peuvent être annoncées puisque ce sont des positions politiques et je trouve qu'elles ont toutes leur intérêt.

Si je reviens sur le concret, les chefs d'établissement ont convenu de travailler deux pistes. La première – dans ma présentation – est la convention de coordination territoriale, en essayant de lui donner un niveau d'exigence et d'excellence qui soit équivalent à l'existant. C'est ce qui nous a été demandé par le ministère de l'Enseignement supérieur, recherche et innovation et par les services du Premier ministre.

Nous travaillons également à revisiter la ComUE en incluant le double siège en se disant que nous essayons de porter l'action jusqu'au bout, en étudiant comment intégrer, articuler les fonctions supports d'UBFC avec celles des établissements membres tel que c'était prévu dans les statuts et comme cela avait été pointé par l'IGAENR en 2018.

Nous envisageons également des évolutions en termes de gouvernance.

Cette problématique du double siège, nous avons tous conscience qu'elle est importante pour que les équilibres soient bien maintenus et que les établissements se sentent bien. C'est pour cela que l'ensemble des établissements ont envoyé un courrier au Premier ministre en lui demandant s'il validait le principe d'un double siège pour UBFC.

Cette demande a été transmise par la rectrice de région académique aux services du Premier ministre et relayée par le préfet de région. Je les remercie tous les deux pour leur action.

Les établissements ont convenu d'affirmer leur position à la fin de ce mois de mai, soit un maintien d'UBFC ou éventuellement une sortie dans les conditions prévues dans les statuts d'UBFC, c'est-à-dire qu'il faut se manifester 18 mois avant la fin du contrat de site. Ce qui fait que si on reste très rigoureux sur ce point, il faut se manifester avant – sauf d'erreur de calcul – le 1^{er} juillet 2022. C'est un élément important.

Ce que nous savons, c'est que le dossier est à l'étude au niveau du secrétariat général du gouvernement, que le secrétariat général du gouvernement n'est pas un organe politique, c'est un organe administratif qui assure une assistance juridique au gouvernement et qui veille à la régularité juridique des textes, des réglementations, etc. C'est donc lui qui travaille et il ne devrait pas être impacté par un changement de gouvernement, du moins en théorie.

Nous espérons bien entendu une réponse avant fin mai puisque les établissements ont convenu de se positionner fin mai.

À ce niveau-là, le contexte géopolitique est complexe puisque la Confédération est composée de sept établissements qui sont répartis dans une région qui est plus étendue que la Suisse – je reprends le discours que nous avons tenu devant le jury ISITE –, sur 13 sites universitaires, dans des agglomérations de taille moyenne et avec des sensibilités politiques différentes. Ce qui fait qu'il est parfois un peu complexe de converger rapidement. Mais l'important pour nous, c'est l'attractivité du site.

La question que nous devons nous poser, c'est comment accroître cette attractivité pour les jeunes, bien entendu, mais aussi pour les territoires. Il me semble que pour y arriver, nous devons réussir à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et que nous devons réunir tous les attributs d'un site qui réussit.

Quand je raisonne en termes d'attributs d'un site qui réussit, je raisonne en termes de rayonnement international et d'ancrage territorial, par exemple des éléments différenciants qui sont visibles. Quand on dit « visibles », il faut d'une part que nous ayons des succès emblématiques et puis que nous soyons capables de montrer des liens forts entre la science et la société.

Les liens forts entre la science et la société, c'est bien entendu le transfert des connaissances dans la société, ce qui peut prendre différentes formes : des relations partenariales, des thèses, de la diffusion de la culture scientifique, des fiches de bonnes pratiques pour l'agriculture, ce genre de choses.

Au-delà de ces éléments différenciants, il faut une offre de formation attractive avec des formations en lien avec les attentes des territoires. Il y a en effet entre 30 et 50 % - tout dépend des secteurs - de jeunes diplômés qui sortent de chez nous qui restent en région Bourgogne-Franche-Comté. Il faut également une qualité d'accueil et de vie sur les campus, c'est très important.

Si nous arrivons à avoir cela, nous devrions retenir l'intérêt des jeunes talents et des seniors talentueux. L'université pourrait donc ainsi contribuer aux progrès dans la société, dans les territoires. Après, la question est de savoir ce qu'on appelle un progrès, bien entendu.

Concernant le modèle économique d'UBFC, c'est en effet un modèle fragile.

Nous avons un budget globalement de l'ordre de 50 millions fléchi à 96 %, ce qui veut dire que 96 % de ces 50 millions vont dans les laboratoires ou dans les équipes de formation pour des projets particuliers. Le complément (les 4 % restant), qui correspond à 2 millions d'euros, nous permet de financer les fonctions supports en complément des salaires des 26 ETP que nous avons. Le montant du salaire des 26 ETP - je parle sous le contrôle du DGS - doit être de l'ordre de 1,6 million, c'est l'ordre de grandeur.

Dans les recettes, nous avons des frais de gestion qui correspondent à peu près à 70 % de ces 2 millions d'euros, mais nous avons aussi 15 % qui viennent des établissements membres (les cotisations) et 15 % qui viennent de la subvention pour charge de service public.

Lorsqu'on a parlé du compte financier, le DAF nous a dit que nous étions un établissement pauvre dans le sens où nous n'avons pas de marge de manœuvre, c'est clair. En effet, l'arrêt de l'ISITE qui nous apportait des marges de manœuvre n'est pas neutre et cela demande que nous nous posions des questions sur les priorités qu'il faut donner à UBFC. Ce qui me semble un travail normal pour une gouvernance et ce travail doit se faire également avec les établissements puisque ce sont eux qui confient à UBFC les politiques ou les actions qu'ils veulent porter ensemble.

Ensuite, en termes de Conseil d'administration, nous sommes là pour valider les plans d'action qui seront ensuite opérés dans les établissements. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons eu un Conseil d'administration - extraordinaire, il me semble - où nous avons parlé du projet à l'automne dernier.

Donc un modèle économique qui est fragile, mais pas de crise financière, comme j'ai pu l'entendre à droite ou à gauche parce qu'on entend beaucoup de bruits. Le dernier en date étant qu'il semblerait que nous ne soyons bientôt plus en capacité de payer les doctorants. Je vais corriger. Si nous avons des doctorants, c'est qu'il y a des budgets en face sur des projets.

Je regrette donc que des méthodes de ce type soient parfois utilisées. Elles sont assez simples à mettre en œuvre pour créer de l'inquiétude, mais elles ne paraissent pas tout à fait justes.

Après, les équipes d'UBFC sont bien entendu malmenées par la crise. Je rappelle que le *turnover* dans UBFC est important puisque nous avons deux tiers des personnels sur un peu moins de 90 personnes, donc une soixantaine, qui sont des personnes en contrat précaire. Toutes les déclarations qu'il y a entraînent donc de l'inquiétude auprès de ces personnels, mais aussi auprès des chefs de service qui se disent qu'ils auraient plutôt intérêt à aller "jouer" ailleurs, là où on peut s'épanouir plus facilement dans le travail et je les comprends bien.

J'en profite ici pour remercier les équipes qui sont en place et qui ont un engagement tout à fait fort qui nous permet de travailler.

Aujourd'hui, il est en effet difficile de recruter à UBFC. Nos salaires sont peu attractifs. Les exigences de compétences sont importantes. Les contrats sont limités dans le temps. Le marché de l'emploi est plutôt tendu. Ce qui fait que la concurrence est rude.

Aujourd'hui, nous travaillons avec les établissements à la fois pour voir comment nous pouvons renforcer le modèle économique d'UBFC et comment nous pouvons renforcer les fonctions supports. Le renforcement des fonctions supports peut prendre plusieurs directions. Nous sommes donc en train d'étudier tout cela et je vous en parlerai peut-être dans quelque temps.

Oui, des évolutions sont à prévoir pour UBFC pour plein de raisons.

Le modèle ComUE est déjà un modèle fragile structurellement parlant. Il est très sensible aux différends qu'il peut y avoir entre les membres fondateurs.

Si on fait un petit rappel de la vie des ComUE, il y avait initialement une vingtaine de ComUE. C'était la seule structure que l'on pouvait créer au niveau français. On s'est aperçu que c'était effectivement fragile et que les plus dynamiques de ces structures avaient réussi à transformer l'essai soit en direction d'une fusion, soit en direction d'un EPE et d'autres ont éclaté, tout simplement parce qu'elles n'arrivaient pas à s'entendre sur les sites, sur les objectifs communs, etc.

Dans le cas de la ComUE Léonard de Vinci qui fédérait des établissements du Centre, du Limousin et de Poitou-Charentes, si je reprends les anciennes régions et sauf erreur, la dissolution a été opérée le 31 décembre, ce qui va aboutir vraisemblablement à deux conventions de coopération territoriale.

Je ne vais pas parler plus que cela des conventions de coopération territoriale puisque nous sommes ici pour porter UBFC et ce sont les établissements qui décideront de là où ils veulent aller, c'est clair.

Si je reste sur UBFC, nous visons une structure plus légère dont la valeur ajoutée doit être augmentée, c'est-à-dire qu'il faut que nous soyons davantage sur une culture de la performance plutôt que sur une culture de moyens. C'est-à-dire qu'il faut que nous sortions de l'idée que notre mission est simplement de gérer des crédits de recherche dans des conditions qui, en plus, ne sont pas toujours très favorables. Cela pourrait en effet être géré un peu différemment.

En revanche, rechercher de la valeur ajoutée, du travail ensemble, est essentiel, notamment gérer des projets structurants, développer notre capacité à remporter des succès emblématiques pour être beaucoup plus lisible, visible. Pousser les Graduate Schools attractives dans tous nos domaines de différenciation a du sens pour donner un avenir aux sites universitaires et je pense que ce sera utile dans un contexte où la compétition mondiale est rude, il ne faut pas se le cacher.

Pour finir, parce que j'ai été un peu long et je vous prie de m'en excuser, je veux dire qu'en tant que président d'UBFC, je souhaite remercier tous nos soutiens. Ils sont nombreux. Et en tant qu'universitaires empreints d'une forte ambition collective, j'espère que nous réussirons à réunir l'ensemble des attributs d'un site qui réussit. Il s'agit de notre avenir à tous et il faut que nous attirions vraiment toute nature de talent sur le site pour contribuer au rayonnement de l'enseignement supérieur et plus largement de nos territoires.

Voilà ce que je voulais vous exprimer et maintenant, je vais vous laisser intervenir.

Nous convenons que nous parlons encore pendant une vingtaine de minutes et que chacun n'intervient qu'une fois pour essayer de prendre le maximum d'interventions.

Mme Clerget. - Je souhaite intervenir sur la situation des personnels d'UBFC, les personnels administratifs d'UBFC, pour connaître le nombre de départs qui ont été enregistrés au cours des derniers mois, tant chez les personnels titulaires que contractuels, pour avoir des informations sur le transfert des fonctions supports vers les établissements. Qu'est-ce que cela va avoir comme conséquence pour les personnels, par exemple au niveau de la mobilité géographique ?

Je voudrais dire que financièrement, les possibilités sont moins favorables qu'elles ne l'ont été puisque les frais de gestion sont moins élevés que prévu depuis la perte d'ISITE, or les CDD sont financés sur les frais de gestion.

Plus globalement, il s'agit d'un besoin d'information sur la situation des personnels et des postes. Est-ce que les postes sont pourvus ? Combien sont vacants ?

Je voudrais aussi faire une petite remarque sur les quatre créations de postes par l'Etat pour rappeler qu'il y avait eu 10 suppressions au cours du précédent contrat. Nous sommes donc encore à -6. Merci.

M. Grevey.- Oui, tout à fait.

En termes de mobilité, quoi qu'il arrive nous n'irons pas sur des mobilités géographiques imposées, cela me paraît clair parce que ce ne serait pas raisonnable. Personne ne voudrait cela.

Le transfert, je ne sais pas comment cela se fait, mais il y a des choses qui vont pouvoir - comme prévu dans les statuts et suggéré par l'IGAENR - être opérées avec l'expertise des établissements. Notre DGS travaille justement avec les DGS des établissements pour voir comment opérer cela.

Pour l'instant, je n'ai donc pas de réponse forte à vous donner sachant que nous sommes dans la réflexion, que nous étudions les meilleures solutions.

Après, en termes de départs, j'avoue que je n'ai pas cela sous les yeux et en tête, mais je rappelle que nous avons chaque année entre 15 et 20 personnes qui partent. Il s'agit d'un *turnover* important, c'est clair. Aujourd'hui, nous en avons sans doute une bonne dizaine de personnes qui sont parties ou qui vont partir.

Si on regarde la structure des 90 personnes, en gros, 26 sont sur ce qu'on appelle le titre 2 de l'Etat. Ce sont en théorie des titulaires, mais lorsqu'on n'a pas de titulaires, on peut mettre des contractuels.

Plus précisément, les fonctions supports plus les fonctions soutiens, ce sont 86 personnes. Les fonctions soutiens, c'est par exemple lorsque nous avons un projet qui s'appelle RITM BFC, qui est un projet d'innovation pédagogique de réussite à l'université, nous avons des ingénieurs pédagogiques, etc., que nous mettons dans les fonctions soutiens. Les 86 personnes agglomèrent donc tout le monde.

Si on est juste sur les fonctions supports, il s'agit d'une soixantaine de personnes, avec 26 titulaires en théorie, dont 24 sur les projets puisque nous avons aussi des personnes qui sont aux affaires financières et qui sont financées sur des projets du PIA.

En termes de contractuels payés sur fonds propres, nous en avons 13.

Ceci vous donne un peu la structure, c'est-à-dire que la situation délicate est sur les 13 personnes qui sont contractuelles payées sur fonds propres.

Je ne sais pas si j'ai répondu à la question, mais on pourra vous faire un bilan plus détaillé, il n'y a pas de souci puisque nous l'avons en stock.

Mme Frerebeau.- J'ai une déclaration à vous faire au nom de CESER.

« En sa qualité de représentant de la société civile organisée, le CESER Bourgogne-Franche-Comté rappelle :

- Rappelle qu'à travers ses avis et ses contributions, il a toujours valorisé l'apport incontestable de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) au développement de la Bourgogne-Franche-Comté. Il a également exprimé l'attente de la société vis-à-vis des acteurs de la triple mission de l'ESRI pour la qualification, l'attractivité et le développement de la région, en tenant compte des équilibres territoriaux. Une recherche et un enseignement supérieur de qualité internationale sont à cet égard une exigence¹.

- Réaffirme, sans se prononcer sur le statut vers lequel UBFC doit évoluer, que la dynamique collective engagée avec sa création doit être poursuivie. Les réussites incontestables d'UBFC en matière de projets scientifiques et pédagogiques témoignent :

- de la capacité des acteurs de terrain de l'ESRI de Bourgogne-Franche-Comté à fédérer leurs compétences,

- de la mobilisation des personnels pour créer les conditions favorables à la mise en œuvre de ces projets et au bon déroulement des missions d'UBFC.

- Prend toute la mesure de la nécessité d'une structuration de l'ESRI lisible et reconnue pour créer des synergies avec les milieux socioprofessionnels.

- Appelle à une clarification du statut d'UBFC, en particulier pour les personnels dont l'avenir professionnel est incertain.
- Demande que les établissements membres exposent clairement leur position vis-à-vis d'UBFC. Il rappelle la responsabilité des directions d'établissements de prendre aujourd'hui les décisions pour l'avenir du service public de l'ESRI en Bourgogne-Franche-Comté. Les projets à fort impact pour le développement de notre région sont devenus pluriels, complexes, multi-acteurs, multi-échelles. Leur réussite dépend de la mise en réseau des acteurs reposant sur des relations construites dans la durée et une compréhension mutuelle.
- Souligne l'importance d'assurer toutes les conditions nécessaires à un débat constructif et apaisé entre les acteurs de l'ESRI régional au sens large, incluant les étudiants et les personnels des établissements.»

Merci.

M. Grevey.- Merci Madame. Est-ce que votre déclaration pourra être transmise ensuite aux membres du Conseil ?

Mme Frèrebeau.- Oui.

M. Grevey.- Je vous remercie.

Je crois que Monsieur Genelot voulait intervenir.

M. Genelot.- Je salue le fait que le Conseil des membres ait pu se mettre d'accord sur une stratégie que je considère être la bonne. Nous sommes en attente de la décision par rapport au double siège et j'espère qu'elle sera acceptée.

Maintenant, je m'interroge vis-à-vis de la méthode. Le Conseil des membres décide des grandes orientations, mais nous, en tant que Conseil d'administration, nous avons aussi un rôle à jouer. Du coup, je me demandais si, dans un premier temps, nous pourrions avoir l'organisation d'un temps, une fois que la décision du ministère aura été rendue, avec le Conseil des membres tel que cela avait déjà été fait il y a quelques années, ceci pour échanger directement avec les chefs d'établissement. Même si vous les représentez plus ou moins, il pourrait être intéressant de pouvoir échanger par rapport à cela et ensuite de pouvoir, si les échanges sont bons, recommencer le travail de structuration institutionnel vis-à-vis du projet de site et puis travailler dans une commission peut-être un peu plus restreinte tel qu'on l'avait fait.

Je pense que ce sont des choses qui pourraient être très intéressantes pour que l'on puisse concrètement avoir un projet qui soit accepté par tout le monde. Il est en effet important que le projet soit accepté par les chefs d'établissement, mais aussi par les autres personnes qui sont présentes et qui s'investissent ici, notamment aussi dans le cadre d'une convention puisqu'on sait très bien que si convention il doit y avoir, il faudra penser à long terme la manière dont se structure le site et non pas faire une convention juste pour faire une convention.

Je terminerai en témoignant du travail que nous faisons au niveau étudiant. De notre côté, nous travaillons sur la révision du schéma directeur de la vie étudiante. Cela fait quelques mois que nous travaillons dessus avec la vice-présidente d'UBFC. Nous réussissons à travailler sur cette restructuration avec l'aide de tous les représentants des établissements au niveau étudiant, ce qui montre qu'un travail ensemble est possible.

M. Grevey.- Merci Monsieur Genelot. Je pense effectivement qu'à un moment, il faudra que les chefs d'établissement viennent expliquer leur position.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

M. Piat.- Je vais juste donner quelques points de repère par rapport à la réflexion en cours sur notre future organisation. Les décisions à prendre dans le futur concernant la façon dont nous souhaitons fonctionner devront nous mettre dans des positions qui seront

fortes sur le plan national par rapport à des gens qui sont nos compétiteurs. Il me semble donc intéressant de se rendre compte du niveau qu'ont atteint nos compétiteurs pour comprendre à quel point nous sommes en retard aujourd'hui et à quel point il y a urgence à définir une stratégie qui soit efficiente et qui nous permette ensuite de nous identifier.

Je veux juste vous donner quelques points de repère par rapport à une région que je connais un peu, qui a construit un établissement qui s'appelle l'UGA (l'université Grenoble Alpes). C'est extrêmement intéressant parce qu'au départ, lorsque je discutais avec des collègues qui travaillaient là-bas, j'avais tendance à considérer l'UGA comme étant quelque chose de bien supérieur à nous, sachant que Grenoble est un site très attractif, que la recherche y est très développée. Je pensais donc que l'UGA devait complètement nous enfoncer. Je suis allé voir leurs chiffres et là, j'ai eu une très grosse surprise. Si on regarde ce qu'ils affichent sur le portail de leur site, ce sont 59 000 étudiants. À UBFC, nous en revendiquons plus de 60 000. On voit qu'ils revendiquent, du point de vue de la recherche, 75 unités de recherche. Sur le portail UBFC, nous revendiquons 601 laboratoires.

Grosso modo, nous "boxons" dans des catégories complètement similaires, ce qui est étonnant.

Ceci montre en fait que nous avons un potentiel qui est énorme puisque si on travaillait correctement et efficacement, nous pourrions véritablement être des compétiteurs d'une région qui est extrêmement forte, extrêmement bien identifiée et qui revendique, je crois, la 4^{ème} place par rapport aux sites français. Ceci devrait donc être notre position. Cela devrait être exactement ce que nous devrions revendiquer, sachant que nous avons toutes les armes pour le faire. Nous avons les capacités, la qualité de la recherche, des points forts, etc.

La seule chose qui nous divise aujourd'hui, c'est le plan politique. C'est là où sont les difficultés et c'est extrêmement dommageable.

Ce que cela veut aussi dire et ce qu'il faut bien comprendre, c'est que quand un établissement comme l'UGA se met en branle et essaye de remporter des succès, si vous décidez par exemple de recruter quelqu'un qui vient de là-bas, il vous dira qu'il vient de l'UGA. Ce ne sera pas de telle ou telle entité à l'UGA, on s'en fiche totalement.

Il faut donc bien comprendre que c'est ce à quoi nous devons parvenir, c'est-à-dire que c'est construire une identité commune qui nous rassemble tous. Je pense que ce sera compliqué, mais quelque part, nous avons un établissement qui est complètement parti, il s'est lancé, il est opérationnel. Je ne dis pas que tout est rose. Tout n'est évidemment pas rose à l'UGA, mais ils sont complètement en ordre de bataille alors que nous sommes sur la ligne de départ et que nous n'avons même pas encore mis nos chaussures. C'est la réalité.

C'est triste, mais quelque part cela doit nous secouer. C'est-à-dire que cela doit nous faire prendre conscience de ce que nous sommes, de ce que nous pourrions être et surtout, cela doit nous faire comprendre que si nous raisonnons toujours aux échelles individuelles des différents sites qui composent la ComUE, ces sites-là sont devenus tellement petits par rapport à ces structures qu'en fait elles n'ont plus d'existence et que la seule chose qui aura une existence sur le plan national d'ici très peu de temps, ce sera uniquement ces grands blocs.

Si on réfléchit véritablement à un projet qui doit nous porter pour moderniser ce qu'est la ComUE, sachant qu'elles ont en effet avancé, cela a été très bien dit, il faut passer au stade suivant. Quelque part, c'est un modèle. Mais il est évident que les régions sont différentes ; il ne faut pas faire ce qu'a fait l'UGA, mais cela nous donne un point de comparaison et il est important d'être conscient de cela.

M. Grevey.- Merci Monsieur Piat.
Madame Pucéat.

Mme Pucéat.- Je voudrais intervenir sur la remarque que vous avez faite sur les rumeurs de doctorants non payés parce qu'à l'uB, nous avons des laboratoires qui nous remontent effectivement des cas de doctorants qui n'ont pas été payés ou qui ont reçu des avances de salaire, qui n'ont pas de fiche de salaire. Ils ne relient pas du tout cela à un manque d'argent puisque l'argent, on l'a effectivement. Comme vous l'avez dit, les doctorants sont sur des projets. L'argent est donc là pour les payer. C'est plutôt un problème apparemment organisationnel, sans doute lié au *turnover* dont vous parliez. Je ne sais pas quelle est l'origine du problème, mais il y a effectivement des inquiétudes qui nous remontent.

Nous les encourageons aussi à s'adresser directement à vous pour que ces informations-là et ces inquiétudes-là vous parviennent directement parce qu'on a rapporté des cas effectifs de doctorants non payés.

M. Grevey.- Merci parce que les rumeurs partent, se déforment, etc., et après, on dit des choses qui ne sont pas toujours justes.

Là, je vais laisser la parole au DGS qui est bien en fait.

M. Commeau.- Nous avons effectivement eu un certain nombre de collègues qui n'ont pas été payés en début d'année, mais c'est pour des problèmes techniques et il a pu y avoir quelques erreurs.

J'en ai identifié 13 qui se sont manifestés, sachant qu'ils viennent d'abord nous voir. Ils viennent voir la DRH d'UBFC.

Nous avons fait une réunion avec la DDFIP et même la DRFIP, donc les finances publiques. Il en ressort qu'il y a un dysfonctionnement sur la plateforme Bourgogne-Franche-Comté qui est identifié de manière nationale. Nous sommes donc en train de dialoguer avec eux afin que nous n'ayons plus ce genre de problèmes et surtout que nous soyons alertés avant que les gens reçoivent leur fiche de paie.

Je le dis pour les administrateurs qui ne sont peut-être pas au fait de comment est faite la paie. On fait une paie à façon, on codifie, on n'a donc pas de visibilité et si la DDFIP ne nous prévient pas qu'il y a un problème, il y a effectivement des personnes qui reçoivent des paies avec zéro, voire avec des paies négatives, ce que je n'avais encore jamais vu.

Nous nous employons donc très vite à mettre en place des avances de salaire, ce qui entraîne toute une mécanique puisqu'il faut régulariser le mois suivant.

Il y a eu quelques cas - je crois qu'ils se comptent sur les doigts d'une main - où le problème s'est effectivement reporté sur un mois, voire deux mois supplémentaires. Mais nous les connaissons et ils ne sont pas liés à un problème de manque d'argent pour les payer, merci de l'avoir noté. L'argent est là puisque, comme l'a dit Monsieur le Président, ce sont des projets et les financements sont fléchés. Même si le DGS voulait en faire autre chose, il ne pourrait pas le faire.

Nous sommes donc en train de regarder cela. J'étais hier dans le bureau de mon homologue, DGS de l'uB, avec notre agent comptable puisque nous avons un agent comptable commun. Nous travaillons à mettre en place un système de contrôle notamment des paies parce qu'aujourd'hui, c'est tout de même un système très complexe et sur lequel nous n'avons pas la main. Une fois que nous avons envoyé cela à la DDFIP, nous n'avons finalement quasiment plus la main pour rectifier un certain nombre de choses.

Nous y travaillons donc, mais merci d'avoir posé la question. Ce qui permet de rassurer tout le monde : nous pouvons payer tous les salaires à UBFC.

Mme Pucéat.- Merci pour cette réponse. Nous pouvons donc rassurer nos équipes en leur disant qu'il n'y a pas du tout d'alarme à avoir sur les paies à venir des doctorants ou des contractuels. Il est important de le savoir.

M. Commeau.- Lorsqu'il y a des problèmes, on trouve des solutions. Il y a toujours des problèmes. Sur 400 paies, je ne peux pas vous jurer qu'il n'y aura plus de problème.

En début de période, on a parfois des agents dont les labos nous signalent qu'ils ont commencé à travailler sans nous avoir transmis les pièces du dossier. Comment voulez-vous que nous établissions des fiches de paie lorsque nous n'avons pas le dossier de l'intéressé ? Sachant que ceci arrive quasiment tous les ans. Je parle sous le contrôle de Madame Cuhe à qui je demande de changer de casquette.

Nous avons tous les ans des personnes qui viennent nous dire qu'elles n'ont pas été payées alors que nous ne savions pas qu'elles avaient commencé à travailler. Il y en aura toujours, mais nous avons beaucoup travaillé avec les responsables administratifs des labos. Nous avons fait trois réunions pour améliorer la communication entre nous, avoir des systèmes d'alerte mutuels. Nous avons revu toutes les procédures pour éviter ce genre de chose, mais je ne peux pas vous garantir qu'il n'y aura plus d'incident. Cela arrive dans n'importe quelle fac sur le nombre de fiches de paie réalisés.

Il y a par exemple des personnes qui changent de banque et qui ne nous envoient pas le RIB de la nouvelle banque. Du coup, ils ont leur fiche de paie mais ce n'est pas versé sur leur compte en banque. Ceci arrive également.

Nous sommes donc très vigilants là-dessus et avec notre agent comptable, qui est commun à l'uB, nous travaillons sur des systèmes de contrôle pour éviter ce genre de problèmes et les régler le plus en amont possible.

M. Grevey.- On peut aussi faire des erreurs. L'erreur est humaine. Mais il est vrai que le début de l'année a été particulièrement rock and roll parce qu'il y avait des problèmes et la DDFIP ne nous a absolument pas dit qu'il y avait des problèmes. On l'a appris lorsque les collègues qui n'avaient pas été payés sont venus nous voir.

Mme Pucéat.- Des problèmes ponctuels peuvent bien sûr toujours arriver de partout.

L'inquiétude était liée à la fois à ce décalage qui était bien identifié non pas comme un problème monétaire, mais vraiment administratif.

Les autres échos que nous avons eus aussi et qui souciaient les laboratoires étaient le délai de plus en plus long sur la validation. La communication se fait bien avec les équipes de gestionnaires, mais les délais de validation des missions et des bons de commande, notamment avec les missions pour lesquelles le temps d'attente est parfois tellement long qu'il faut recommencer la procédure parce que le billet n'est plus réservé.

Je le signale également parce que je pense que cela contribue à l'inquiétude générale sur le fait de se demander si le personnel reste suffisant.

Encore une fois, ce n'est absolument pas un blâme ou un reproche quelconque à destination des équipes dont la compétence et l'investissement sont vraiment reconnus, c'est plutôt une inquiétude au niveau du nombre de personnels et des moyens qu'ils ont pour travailler.

M. Grevey.- Nous avons justement beaucoup travaillé sur les délégations de signature pour rendre les choses les plus fluides possible. Il y a toujours des zones d'amélioration, c'est clair.

Je vous remercie. Je vous propose d'en rester là sur ce préambule et de passer ensuite aux sujets du Conseil d'administration.

Madame Vignot, pardon.

Mme Vignot.- Bonjour.

Si j'ai bien compris, vous demandez aux présidents d'université de venir ici donner leur point de vue. Est-ce que j'ai bien entendu ?

M. Grevey.- Je pense qu'à un moment, si des changements s'opèrent, il faudra bien qu'il y ait une interaction entre le CA et ce qu'on appelle le Conseil des membres, cela me paraît la moindre des choses.

Mme Vignot.- Ceux qui viennent régulièrement connaissent ma position.

C'est tout de même la preuve que, depuis le début, nous nous interrogeons sur cette organisation entre le Conseil des membres et le Conseil d'administration. Je me souviens des questions qui ont été posées il y a maintenant quelques mois sur, finalement, un conseil des membres et un Conseil d'administration qui serait juste là pour enregistrer un certain nombre de données liées au fonctionnement.

Je suis une fervente défenseuse de l'UBFC. Malgré tout, les questions qui ont été posées dès le début se posent à nouveau de façon flagrante. Je tenais donc tout de même à le dire.

Tout à l'heure, il a été dit que c'était finalement un problème politique. Du coup, je ne sais plus où je trouve la politique. Expliquez-moi où se trouve le niveau politique ici.

M. Grevey.- Ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a deux niveaux. C'est-à-dire que les établissements décident de travailler ensemble avec un outil particulier. À partir de là, ils confient des éléments à cet outil et c'est cet outil qui travaille à définir les lignes forces. C'est ce que nous faisons jusque-là et le Conseil des membres ne s'ingère pas.

Par exemple, lorsque nous avons discuté du projet de développement, le Conseil des membres n'a pas donné son avis. Je lui ai fait part des discussions que nous avons eues, je les ai donc informés.

En revanche, si les chefs d'établissement décident de changer l'outil – et je ne dis pas que c'est ce qui va se passer –, vu que nous ne portons qu'un outil, il est de leur responsabilité de décider de l'outil qu'ils veulent prendre.

Dans le passé, il y a peut-être eu une confusion entre les missions du Conseil des membres et celles du CA, mais depuis que je suis là, je n'ai pas eu l'impression qu'il y avait cela. La problématique majeure, c'est qu'un questionnement existe de la part de certains établissements concernant le fait qu'UBFC soit le bon outil ou pas et, en toute rigueur, si un établissement décide de sortir en fin de contrat de site, il en a le droit, c'est son droit et c'est de cela dont nous parlons, mais ce n'est pas UBFC qui va décider si les établissements sortent ou pas. UBFC va porter les politiques que les établissements veulent porter ensemble, du moins nous essayons. C'est pour cela qu'il y a toujours cette difficulté entre le Conseil des membres d'UBFC et le Conseil d'administration.

Je ne sais pas si j'ai été très clair, mais j'ai essayé de donner quelques éléments.

Je vais laisser la parole à Monsieur Viéron-Lepoutre qui n'a pas encore parlé et ensuite nous en resterons là.

M. Viéron-Lepoutre.- Je voulais intervenir sur une des questions qui a été soulevée par Monsieur Piat concernant le problème de l'identité d'UBFC. Quand nous parlons avec nos collègues d'UBFC – et je vais parler de ce que je connais le mieux, c'est-à-dire l'université de Franche-Comté –, cela ne leur parle pas. Ils ne voient pas à quoi ça sert.

Je ne parlais pas pour la totalité des membres de l'UFC, mais une grande partie des personnels ne se retrouvent pas dans cette structure. Je pense donc que l'identité commune, pour l'instant, n'existe pas.

Tout le monde connaît ma position par rapport à la ComUE et par rapport à cela, mais malgré tout, si vous voulez que cela fonctionne un jour, il faudrait bien commencer à travailler sur cette identité commune pour pouvoir avancer, sinon on restera toujours au niveau où nous en sommes depuis des années.

M. Grevey.- Merci.

M. Piat.- Je souhaite vous interpeller sur un point en tant que président d'UBFC.

M. Grevey.- Allez-y.

M. Piat.- Si je résume, par rapport à l'interaction que nous avons avec le Conseil des membres, il est de notre devoir, en tant qu'entité UBFC et Conseil d'administration, de dessiner les contours de l'outil que nous ont délégué les établissements. On ne va pas revenir là-dessus. Mais là où je m'interroge, c'est que finalement, je trouve qu'en tant que membres du Conseil d'administration, nous sommes peut-être trop timorés pour définir ces contours-là.

Nous avons par exemple été interpellés par un courrier que vous nous avez transmis. La première partie de ce courrier qui reflétait les réflexions d'un groupe de travail nous interpellait clairement, en tant que Conseil d'administration et, tel que nous définissons les choses aujourd'hui, nous ne répondons pas à ce courrier. Je trouve que c'est dommage.

Est-ce que dans notre réflexion et dans les éléments que nous devons un peu mixer, mélanger et comprendre, il ne serait pas bon que nous, Conseil d'administration, comme cela se fait d'ailleurs dans certains CA, d'écouter les réflexions des collègues qui ont des choses à proposer, qui ont une vision des choses et après, en fonction de cela, nous pourrions nous positionner, proposer des avancées.

Je trouve que nous sommes un peu timorés dans notre rôle par rapport aux enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. C'est mon sentiment.

M. Grevey.- Je vous remercie.

Je donne la parole à Monsieur Roulliat et ensuite on arrête.

M. Roulliat.- C'est pour être sûr d'avoir bien compris.

Là, l'ensemble du Conseil des membres s'est positionné pour aller vers une CCT si jamais, au 31 mai, nous n'avons pas de double siège et s'il y a le double siège, de travailler du coup dans le double siège ? Est-ce bien ce qui a été décidé ?

M. Grevey.- Ce qui a été décidé, c'est de travailler les deux options, nous essayons d'avoir le double siège et s'il y a le double siège, on continue normalement en direction de la ComUE, mais d'une ComUE renouvelée.

Concernant la position finale s'il n'y a pas de double siège, je ne peux pas vous dire ce que les établissements feront.

M. Roulliat.- Est-ce que cela veut dire que pour l'instant, s'il n'y a pas de double siège, le Conseil des membres ne s'est pas positionné sur ce vers quoi il irait ?

M. Grevey.- Nous avons travaillé sur les deux solutions de façon que l'ensemble des établissements se parlent et essaient de construire. Nous en sommes là.

M. Roulliat.- J'ai une autre question.

Dans les éléments que vous nous avez transférés, il n'y avait pas la lettre qui a été envoyée au Premier ministre ? Est-ce un élément qui pourrait aussi nous être transmis ?

M. Grevey.- Oui, bien sûr. On vous l'enverra.

M. Roulliat.- Merci.

M. Grevey.- Je vous propose d'en rester là sur ce sujet qui était le préambule.
Merci.

1. Conseil d'administration du 17 mars 2022 : approbation du verbatim

Je vous propose de passer tout d'abord à l'approbation du verbatim du dernier Conseil d'administration qui devait être celui du 17 mars dernier.

Est-ce que vous avez des remarques ? (*Néant*).

Normalement, il devrait être assez fidèle puisqu'une professionnelle nous suit avec une grande qualité.

Je vous propose de le mettre au vote.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Est-ce que ceux qui s'abstiennent ont des pouvoirs ?

M. Viéron-Lepoutre.- Je ne vote que pour moi.

Mme Langlade.- Moi également.

M. Grevey.- Nous avons donc 4 abstentions. Je vous remercie.

7. Convention d'objectifs et de moyens avec INRAE

Je vous propose de passer au sujet n° 2 qui est en fait le n° 7 dans le dossier, qui est la convention d'objectifs et de moyens avec INRAE. C'est Pascal Neige, VP d'UBFC, qui va prendre la main.

M. Neige.- Je vais commencer et Nathalie Munier-Jolain, qui a construit cette convention, prendra le relais.

Il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens qui est signée entre les établissements impliqués dans les laboratoires copilotés avec INRAE. Cette convention décrit un certain nombre d'opérations qui visent à promouvoir les thématiques partagées au sein de ces laboratoires.

Vous l'avez reçue. Je ne sais pas jusqu'à quel niveau de détail vous voulez une description. Je pense que vous avez pu en prendre connaissance.

Nathalie, est-ce que tu veux appuyer sur quelques points ?

Mme Munier-Jolain.- Bonjour à tous. Veuillez tout d'abord m'excuser d'être à distance. J'avais prévu d'être parmi vous, mais nous avons le départ en retraite de Bertrand Schmitt, qui a été animateur de l'axe 2 de l'ISITE, à 16 heures et je dois faire un petit discours d'introduction. Je suis donc désolée de ne pas pouvoir rester avec vous aujourd'hui.

Je vais donner quelques éléments de contexte sur cette convention d'objectifs et de moyens.

Une convention de site a été signée entre INRAE et UBFC, uB, et AgroSup Dijon, à l'époque, tutelles enseignement supérieur de nos trois UMR. Cette convention a été signée en 2019 et comme toutes les conventions d'objectifs et de moyens, c'est l'affirmation d'un engagement partagé autour d'un certain nombre de thématiques, en particulier de l'axe 2 de l'ISITE « Territoire, environnement et aliments ». C'était le souhait de renforcer ensemble la visibilité des infrastructures scientifiques collectives, accompagner l'information et travailler sur une politique d'ouverture internationale.

À l'occasion de la création d'INRAE, en 2020, un nouveau document d'orientation stratégique de l'établissement a été rédigé avec cinq orientations scientifiques et trois orientations politiques. Une des orientations politiques porte sur le renforcement de la politique de site d'INRAE sur ses principaux sites universitaires partenaires. L'INRAE est partenaire d'environ une trentaine de sites universitaires en France et a identifié une

dizaine sites universitaires avec lesquels le souhait a été de signer des conventions d'objectifs et de moyens.

Ce sont des conventions sur 4 ou 5 ans qui viennent en complément des conventions de sites, ce sont des conventions sur des moyens partagés de l'établissement. Je vais vous donner quelques exemples. Ce sont des engagements en termes de postes, par exemple, c'est-à-dire des engagements en termes de renforcement. Ce sont des engagements en termes de projets communs que l'on décide de mettre en place dans les 4 ans qui viennent.

C'est une grosse différence avec les conventions de site. J'ai l'habitude de dire que dans les conventions de sites, on se dit qu'on s'aime et dans la convention d'objectifs et de moyens, on se prouve qu'on s'aime parce qu'on partage des moyens. C'est la grosse différence.

INRAE a décidé de lancer cette campagne de convention d'objectifs et de moyens et certains sites ont été identifiés. Pour le moment, INRAE en a signé deux, une avec l'université de Nice Sophia Antipolis autour du biocontrôle, une avec l'université d'Angers autour de la physiologie des plantes et nous en sommes à la signature avec le site Bourgogne-Franche-Comté. Cette année, une quatrième sera signée à Bordeaux autour de la vigne et du vin.

Ce qu'il faut savoir, c'est que celle que je vous propose de soutenir aujourd'hui est assez différente des autres parce qu'elle embarque la totalité des forces INRAE du site, c'est-à-dire les trois UMR. Nous avons réussi, avec nos partenaires, donc avec UBFC, l'institut Agro Dijon et puis l'université de Bourgogne, à nous mettre d'accord sur deux grandes thématiques scientifiques à soutenir, qui embarquent finalement la quasi-totalité de nos travaux communs.

Ces deux grands pôles sont bien sûr le soutien au centre scientifique d'excellence HARMi que nous avons obtenu l'année dernière et soutenir un axe autour de la transition agro-écologique et alimentaire.

Cette convention tourne autour de trois grands axes, un premier axe autour des talents scientifiques, c'est-à-dire des moyens humains que l'on souhaite renforcer sur ces thématiques-là sur le site, par exemple sur le renforcement du potentiel scientifique. Sur cette partie, c'est INRAE, uB et l'institut Agro qui s'engagent, UBFC n'ayant pas de poste de maître de conférences ou de professeur en propre.

Sur la thématique autour d'HARMi, on s'engage, sur 4 ans, sur quatre postes de maître de conférences ou de chargé de recherche.

Sur la thématique transition agro-écologique et alimentaire, ce sont 12 postes de maître de conférences, de professeur ou de chargé de recherche qui sont déjà arbitrés ou seront proposés à l'arbitrage des différentes instances dans les années à venir.

C'est donc quelque chose d'assez précis où on s'est mis d'accord sur les thématiques à renforcer et les types de profils que nous souhaitons renforcer.

Il y a aussi des engagements sur des chaires de professeur junior, deux sont déjà acquises. Nous espérons pouvoir en obtenir deux autres au titre d'INRAE.

Il y a des engagements sur des projets structurants, mais aussi des engagements sur la formation par la recherche avec des engagements sur des demi bourses de thèse *a minima*. Donc *a minima* trois portées par AgroSup et INRAE sur écologie microbienne et neuf portées par INREA et AgroSup sur la transition agroécologique et alimentaire.

Il y a ensuite un volet international. Il s'agit bien sûr de mieux coordonner nos instruments de coopération internationale, qui sont nombreux mais sur lesquels nous ne travaillons pas assez ensemble, et surtout renforcer un Welcome Desk commun à l'échelle de nos établissements pour lequel INRAE serait prêt à mettre pour partie un recrutement d'assistant d'ingénieur ou d'ingénieur.

Le dernier volet : mobiliser plus nos infrastructures dans la formation, ceci en partenariat avec l'école doctorale pour formaliser une offre de formations sur nos plateformes et nos infrastructures qui figureraient dans le catalogue de l'école doctorale et puis mobiliser nos infrastructures dans la Graduate School Transbio.

Un petit point que je voulais ajouter parce que c'est la nouveauté du jour. Nous savions déjà que dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens de performance qui a été signé par INRAE au niveau national avec les ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des moyens supplémentaires avaient été attribués à l'établissement pour accompagner cette politique de site, en particulier ces conventions d'objectifs et de moyens.

Cette année, INRAE propose de mettre 100 000 € en partage pour les quatre sites qui auront signé leur convention d'objectifs et de moyens d'ici fin juin. Il faudra donc que l'on propose un projet à INRAE et je pense que l'on peut espérer obtenir un quart de cette somme – je l'espère – pour lancer un de nos premiers projets.

J'espère avoir été convaincante.

M. Neige.- Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que discuter avec INRAE pour ce genre de convention est toujours agréable. Nous avons vraiment réussi à bien nous entendre, à bien construire pour un projet qui est concret, comme l'a rappelé Nathalie. Ceci a été le maître-mot dès le début de la construction de ce texte que vous avez sous les yeux et je crois que nous y sommes parvenus. C'est donc plutôt une bonne nouvelle.

M. Grevey.- Merci.

Mme Clerget.- Je voudrais signaler une omission en ce qui concerne l'UMR CSGA (Centre des sciences du goût et de l'alimentation) puisque l'université de Bourgogne est tutelle et l'ub n'apparaît pas comme tutelle de l'UMR CSGA.

Mme Munier-Jolain.- C'est pour cette raison que nous souhaitons signer avec les trois partenaires UBFC, uB et institut Agro. De cette façon, quelle que soit la configuration des UMR, nous avons toujours le bon partenaire en face.

De toute façon, pour moi, ces quatre partenaires sont indissociables quel que soit finalement qui est tutelle ou pas des UMR. Dans le quotidien, nous travaillons tous ensemble et c'était vraiment ce que nous voulions montrer.

UBFC porte une partie des projets. Pour d'autres, c'est l'uB. Pour d'autres encore, c'est l'institut Agro ou INRAE et nous avons très bien réussi à fonctionner de cette façon.

Mme Clerget.- Oui, mais c'est pour les autres laboratoires. Toutes les tutelles sont citées sauf pour le CSGA.

M. Grevey.- Page 7 de la convention, puisque je viens de regarder, il manque effectivement l'uB. On va donc l'ajouter.

Mme Munier-Jolain.- La tutelle officielle de l'UMR, c'est UBFC et uB n'est plus tutelle de l'UMR. C'est pour cela.

Mme Clerget.- Je me suis assurée auprès du directeur du CSGA, Loïc Briand, que l'uB était bien tutelle et il me l'a confirmé ce matin.

M. Grevey.- C'est parce qu'il y a deux conventions de site. Mais c'est compliqué.

Mme Munier-Jolain.- De nos trois UMR, le CNRS est la seule qui est aussi tutelle de nos UMR. Dans le cas du CSGA, les trois tutelles officielles du CSGA sont UBFC, CNRS et INRAE.

Institut Agro et uB ne sont pas tutelles officiellement, mais comme elles sont établissements membres d'UBFC, elles ne sont pas tutelles de l'UMR mais elles sont présentes dans l'UMR.

Je ne sais pas trop comment l'expliquer.

Mme Clerget.- Apparemment, dans son évaluation HCERES, il a bien mentionné que l'uB et UBFC étaient tutelles.

Mme Munier-Jolain.- Dominique, vous réglez vos histoires de tutelles avec le CNRS car c'est en effet très difficile. Je comprends la collègue qui intervient car c'est compliqué.

Il faut comprendre que l'uB et Institut Agro ne sont pas tutelles, mais en fait tous les personnels UBFC qui seront dans le CSGA seront soit Institut Agro, soit uB.

M. Grevey.- Tout à fait.

Mme Munier-Jolain.- C'est la règle avec le CNRS.

M. Grevey.- On va voir comment modifier un peu la rédaction. C'est UBFC pour les établissements hébergeurs, uB et Institut Agro. Je pense que l'on va mettre quelque chose comme cela, ce qui ne gêne pas.

Mme Munier-Jolain.- D'accord.

M. Grevey.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? (Néant).

Je vous propose, si vous le voulez bien, de passer au vote.

Est-ce que vous m'autorisez à signer cette convention ? Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

2. HCERES : Procédure d'évaluation et présentation du domaine 1

Le troisième point qui était le deuxième point va être traité par Didier Chamagne. Il concerne le dossier d'évaluation HCERES. Il va donc vous dire tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'évaluation HCERES.

M. Chamagne.- Merci Monsieur le Président.

Je ne sais pas si je vais tout vous dire, mais je vais essayer de vous expliquer un certain nombre de choses, après on verra

Le HCERES (Haute Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) évalue de manière périodique les établissements, ceci par vagues. Les établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne-Franche-Comté, y compris la ComUE, sont dans la vague C. Ils font donc partie de cette évaluation au même titre que l'uB et l'UFC entre autres.

Il y a tout de même des différences. Les établissements que sont l'uB et l'UFC ont un référentiel qui s'appelle référentiel établissement. Par contre, la ComUE Bourgogne-Franche-Comté a un référentiel qui s'appelle le référentiel d'évaluation des coordinations territoriales, le dossier est donc un peu moins conséquent puisqu'il y a moins de références que dans les établissements. Ce qui ne veut pas dire qu'il y a moins de travail, bien au contraire.

Ce référentiel d'évaluation des coordinations territoriales est organisé en deux domaines, comme vous l'avez vu dans le rapport qui vous a été envoyé. Le premier domaine couvre globalement les différentes dimensions du pilotage stratégique et opérationnel de la coordination territoriale. C'est celui que je vais vous présenter aujourd'hui en quelques lignes, sachant que le document fait 150 pages. Je ne vais évidemment pas parcourir les 150 pages puisque vous avez eu tout le loisir de pouvoir les consulter.

Le second domaine traitera beaucoup plus de la trame générique d'analyse des différentes missions et activités mises en œuvre par celles-ci. Il fera l'objet du prochain CA de la mi-juin.

Ce dossier est donc ce qu'on appelle un dossier d'évaluation qui doit contenir environ 60 pages. Il vise à expliciter les choix stratégiques ayant guidé son activité durant la période soumise à évaluation, les moyens et des partenariats mobilisés pour y parvenir, les résultats obtenus dans la période écoulée, ainsi que la trajectoire écoulée.

Comme je vous l'ai dit, nous allons parler seulement du domaine 1 et il y aura le domaine 2. Mais pour cette auto-évaluation à renvoyer à l'HCERES pour la mi-juin, il y a aussi un certain nombre d'autres documents à préparer :

- un état d'avancement du contrat de site,
- un dossier d'évaluation en 4 ans du projet ISITE,
- les schémas directeurs du numérique et la vie étudiante entre autres,
- une présentation des moyens humains et financiers,
- les comptes financiers des exercices 2017 à 2021,
- le budget 2022,
- la lettre d'orientation budgétaire 2022,
- une fiche synthétique de description des établissements membres non évalués par l'HCERES, sachant qu'il y en aura deux, l'Institut Agro et l'ENSAM,
- un document présentant les axes stratégiques définis en vue du nouveau contrat avec le ministère.

Le domaine 1 comporte cinq références que vous retrouvez à la fin de la page 2 de la présentation du rapport, avec la référence 1, 2, 3, 4 et 5. Dans ces références que vous retrouvez à partir de la page 4 du dossier qui vous a été envoyé, vous avez un certain nombre de sous-références que je peux vous rappeler :

Pour la référence 1 qui concerne la coordination territoriale : définit son positionnement institutionnel au niveau local, national et international, il y a deux sous références : le périmètre et comment UBFC est positionnée comme chef de file des établissements par ses partenaires.

Pour la référence 2 qui concerne la coordination territoriale : définit ses domaines d'activité, les compétences qu'elle exerce et leurs modalités de mise en œuvre, il y a trois sous références : la structuration en débat, les compétences d'UBFC et l'exercice des compétences.

Pour la référence 3 qui est la coordination territoriale qui va définir à partir de son positionnement une stratégie au niveau local, national et international dont elle assure le suivi, nous avons quatre sous-références : les objectifs et les principes directeurs, les axes de développement stratégique, la trajectoire et les principales réalisations, les jalons et les indicateurs du projet ISITE comme outils de pilotage.

L'avant-dernière référence, la 4, la gouvernance de coordination territoriale s'appuie sur une organisation, une communication et un système d'information adapté à sa stratégie. Là aussi, il y a quatre sous-références : les instances en charge de la gouvernance, les ressources humaines, la politique de communication, le système d'information et de pilotage.

La référence 5 est la coordination territoriale. Elle pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de gestion adaptés à son périmètre et à ses missions. Là, il y a deux sous-références : le modèle économique et les ressources humaines en support au projet.

Ensuite, par rapport à cette table des matières, vous avez, dans les 150 pages, les 15 pages qui suivent qui portent sur toute la partie rédaction qui concerne ces cinq références et les sous-références. Au bout de ces 15 ou 16 pages et jusqu'à la page 150, vous avez un certain nombre d'annexes qui vous donnent des chiffres et un certain nombre de renseignements très détaillés, qui ne sont bien sûr que mis en annexe et pas dans le corps du texte.

Je peux tout vous détailler, mais sachez que nous sommes là jusqu'à demain matin. Comme je pense que vous l'avez lu, je vais essayer de répondre à vos questions.

Je signale aussi que ce travail est issu d'un groupe de personnes qui s'appelle le Bureau, mais aussi les chefs de service d'UBFC, avec un certain nombre de renseignements qui ont été pris aussi au travers des établissements. Je sais que le DGS discute de cela aussi avec les DGS des établissements membres ou équivalents. C'est donc vraiment un travail de groupe et je ne suis là que pour coordonner tout cela. Je remercie donc tous les collègues et tous mes collègues vice-présidents du Bureau pour ce premier travail sur le domaine 1.

Un domaine 2 est en cours, on y retrouve un certain nombre de volets. On vous le présentera mi-juin avec un certain nombre d'indicateurs qui sont en train de se remplir en lien avec les établissements.

Mme Attuel-Mendes.- Merci pour ce beau travail.

Vous évoquez uB et UFC dans la vague C, mais pour info, il y a aussi BSB dans la vague C au niveau de l'HCERES. J'espère que vous l'avez pris en compte.

M. Chamagne.- BSB ne sera pas évalué au même titre que la ComUE.

Mme Attuel-Mendes.- De la même manière que l'UFC et qu'uB ne seront pas évalués de la même manière que la ComUE.

M. Chamagne.- Oui, tout à fait. Ce qui veut dire que BSB fait un dossier. C'est cela ?

Mme Attuel-Mendes.- Oui. c'était pour vous informer que le CEREN, donc le centre de recherche de BSB, est évalué dans la vague C et avait déjà été évalué il y a quelques années.

N'hésitez pas à prendre attache avec Alexandre Asselineau, qui est notre directeur de la recherche et qui pilote le rapport, si vous avez besoin d'indicateurs spécifiques.

M. Chamagne.- Il faudra que nous prenions contact avec lui pour faire des rapprochements au niveau du dossier de la ComUE.

Ce que j'ai dit n'était pas tout à fait juste, donc merci pour cette correction.

J'ai parlé des universités. Je n'ai pas parlé des écoles puisque les écoles (UTBM et ENSMM) sont évaluées par ce qu'on appelle la CTI et pas par l'HCERES.

M. Piat.- Nous avons la double évaluation.

M. Chamagne.- Oui, mais vous êtes évalués de manière très courte par le HCERES. Vous n'avez pas de dossier à faire directement pour le HCERES.

M. Piat.- Ils n'ont pas réussi à s'entendre, mais c'est ce que nous avons demandé. Nous avons demandé qu'il y ait un seul dossier et finalement, il y en a deux.

M. Chamagne.- L'ENSMM et l'UTBM ne sont pas dans la procédure d'évaluation des établissements par le HCERES.

Mme Attuel-Mendes.- Si.

M. Chamagne.- En tout cas pas au niveau des formations.

M. Piat.- Ils ont leurs grilles de lecture.

M. Chamagne.- Oui au niveau de la recherche, mais pas au niveau des formations. J'en suis sûr.

Mme Langlade.- L'UTBM est évaluée sur les masters qu'elle porte.

M. Chamagne.- Pour le titre d'ingénieur, c'est bien la CTI. Ce que je voulais dire, c'est que vous êtes beaucoup plus évalués sur la partie recherche.

Mme Baille.- Les centres hospitaliers universitaires n'étaient pas prévus dans cette vague d'évaluation, ce qui nous a énormément posé question compte tenu des axes de recherche conjoints que nous co-portons avec les UMR. Nous avons été entendus et nous avons une évaluation HERES pour l'activité de recherche au titre de la vague C, avec un dossier à rendre pour le mois de septembre.

Il y a un petit décalage avec la démarche portée par les universités, mais tout de même une approche conjointe.

M. Chamagne.- Toujours pour la recherche, nous sommes bien d'accord.

Mme Baille.- Oui.

Mme Cayot.- Je voudrais apporter une petite précision. Pour l'institut Agro, nous avons négocié une évaluation de l'établissement au global qui sera portée par la vague D, mais chacun des établissements de départ, c'est-à-dire Dijon d'un côté, Rennes-Angers et Montpellier, rentrera bien dans l'évaluation des formations et de la recherche sur les sites. Il y aura donc un tuilage un peu particulier.

M. Chamagne.- Je suis d'accord avec vous. Ce qui veut bien dire qu'il faudra que l'on fasse une fiche pour les écoles, donc Agro, ENSAM, UTBM, ENSMM ainsi que BSB. Mais ce n'est pas un dossier au même titre que ce que font les universités uB et UFC où nous avons une fiche d'une à deux pages à faire. Je parle bien des formations et pas de la recherche. Il faudra que nous fassions une fiche au niveau des formations.

Pour la recherche, vous avez un dossier à faire en tant que tel, on est d'accord.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a des remarques sur le domaine 1 qui vous a été présenté ?

C'est un document de bilan. Est-ce qu'il vous paraît refléter les choses correctement ?

M. Chamagne.- Ce que l'on peut dire, c'est que dans ce domaine-là, outre la structuration de politique générale, on retrouve la vie étudiante, la communication et le numérique.

Le domaine 2 concernera les formations, la recherche, la formation doctorale, l'entrepreneuriat, sciences culture et société. C'est à ce niveau-là qu'il faudra que nous ayons des retours avec les établissements. Et là, je parle bien de tous les établissements, donc universités mais aussi écoles.

Dans le domaine 1, nous n'avons pas de relations directes avec les établissements.

M. Commeau.- Un petit complément. J'ai envoyé, le 12 avril dernier, à tous les DGS des établissements membres une demande pour qu'ils me renvoient un certain nombre d'indicateurs.

Mme Attuel-Mendes.- A qui écrivez-vous à BSB ?

M. Commeau.- Je ne sais plus puisque c'est une adresse générique. Cela doit être à Monsieur Léon.

Mme Attuel-Mendes.- Pourriez-vous me mettre en copie ? Il n'est pas DGS.

M. Commeau.- Il est censé transférer. C'est pareil pour moi, je suis DGS, directeur de la recherche, etc., et après, je dispatche.
Aujourd'hui, je crois que je n'ai eu qu'une réponse.

M. Grevey.- Nous allons vous renvoyer le message.

M. Genelot.- J'ai une question vis-à-vis du travail de l'HCERES, notamment sur les questions de gouvernance. Un constat est fait sur UBFC, sur sa situation, etc. Dans quelle mesure le HCERES va-t-il venir s'intéresser à la question des choix stratégiques, à ce qui sera fait dans le futur dans son rapport ? Est-ce que le HCERES se base sur une situation donnée pour faire son rapport ou est-ce qu'il y aura ensuite une discussion entre le Conseil des membres et le HCERES pour parler un peu des solutions envisagées en termes de gouvernance ?

M. Grevey.- Là, on parle de bilan. En fait, c'est un bilan que l'on présente et c'est comme pour les unités de recherche. Normalement, c'est un bilan.

La remarque qui a été faite par le HCERES est de dire que s'ils prennent des établissements classiques, s'ils prennent des unités de recherche, le bilan leur permet de voir la trajectoire parce qu'en fait, ce n'est pas parce qu'on change de contrat de site qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire. Parfois si, mais quand il se passe des choses extraordinaires, il faut l'indiquer.

Dans le cadre d'UBFC, on va peut-être en arriver au fait qu'il n'y a plus d'UBFC au prochain contrat de site, sachant que je prends l'hypothèse la plus destructrice pour UBFC. Auquel cas, on annoncera qu'il n'y a plus UBFC au prochain contrat de site.

M. Chamagne.- Je souhaite compléter. Une évaluation HCERES se passe toujours en deux temps. Il y a la partie bilan avec des dossiers à rendre pour la mi-juin. Ensuite, on sera sur une partie projets et ceci à partir de janvier 2023.

M. Grevey.- Y a-t-il d'autres remarques ? Pascal.

M. Neige.- Je peux apporter une précision pour les unités de recherche. Pour le moment, le HCERES a demandé un bilan et ce que nous commençons à comprendre, c'est que les universités et les organismes nationaux ne s'en satisfont pas et ont demandé à faire un projet. D'après les dernières informations que j'ai pu obtenir, le projet serait à déposer pour mi-novembre par les unités, que le *template* des rapports à faire sera probablement disponible début juin. Il sera probablement à déposer sur le même site web qu'aujourd'hui pour le HCERES, mais l'évaluation ne serait pas nécessairement faite par le HCERES mais plutôt par les tutelles. C'est en tout cas ce que j'entends à France Universités.

M. Grevey.- Merci. C'est effectivement une information que personnellement je n'avais pas.

Il n'y a pas d'autres remarques ? (*Néant*).

Nous regarderons s'il reste quelques fautes d'orthographe et s'il faut rajouter une annexe ou deux pour compléter l'information, puis cette partie du rapport d'auto-évaluation avec les corrections que je viens d'annoncer sera jointe à la deuxième partie pour le prochain Conseil d'administration, c'est-à-dire le 16 juin.

Merci.

Qui pense que ce rapport mérite des amendements en profondeur ? (*Néant*).

Qui pense qu'il faut apporter des amendements mineurs sur certains points ? (*Néant*).

Je pense donc que tout le monde est en accord avec ce rapport tel qu'il a été présenté, en sachant qu'il peut y avoir quelques petites évolutions mais elles vous seront communiquées lors du prochain Conseil d'administration.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstention.

Merci.

3. Elections professionnelles de décembre 2022 : Création du CSA

Nous avons ensuite un rapport sur les élections professionnelles de décembre 2022 avec la création du Conseil Social d'Administration, avec Éric Commeau, le DGS.

M. Commeau.- La loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique a, parmi de nombreuses mesures, institué un nouvel organisme qui s'appelle le Comité Social d'Administration (CSA) qui se substituera à compter de l'année prochaine au Comité Technique.

Dans les établissements de plus de 200 employés, ce qui est le cas d'UBFC, à ce CSA sera adjoint une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) qui se substituera au CHSCT.

Les choses se mettent en place et nous avons obligation - posée dans un décret du 20 novembre 2020, sachant que nous avons eu les circulaires d'application très tardivement de la part du ministère - de faire voter les Conseils d'administration pour établir la répartition dite sexuée de l'établissement, c'est-à-dire de définir combien il y a d'hommes et de femmes dans l'établissement. Ceci afin de pouvoir, au moment des élections professionnelles, établir comment se feraient les listes puisqu'à UBFC, il n'y a pas eu d'évolution depuis les dernières élections. Nous resterions donc à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Ce qui fait qu'il faudra que nous ayons, sur ces 10 membres, à peu près parité, donc 5 hommes et 5 femmes.

D'après les chiffres au 1^{er} janvier 2022, nous avons recensé 465 agents qui peuvent voter, dont 217 femmes, soit 46,67 % et 248 hommes.

Il vous est simplement demandé de valider cette répartition des effectifs entre hommes et femmes et d'approuver le fait qu'on restera à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Après, si vous voulez recompter le nombre d'agents, on peut là aussi y passer un petit moment, sachant que là, ce sont les chiffres que nous ont donnés les services il y a quelque temps.

M. Grevey.- Là où nous pouvons intervenir, c'est sur le nombre de titulaires et de suppléants. Nous avons préféré maintenir le nombre de personnes que nous avons au comité technique en se disant que c'était finalement très bien.

Qui s'oppose à ceci ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité également.

4. Prime pour charge administrative 2021-2022 : Liste des fonctions ouvrant droit

Nous allons passer maintenant au rapport du n° 4, prime pour charge administrative pour l'année 2021-2022, avec la liste des fonctions qui ouvrent droit et les montants maximums, toujours avec Éric Commeau.

M. Commeau.- C'est une délibération récurrente. Tous les ans, nous devons fixer dans un premier temps la liste des fonctions ouvrant droit à la PCA et le montant maximum de cette PCA et son équivalent en heures de décharge. Vous avez le tableau avec la liste.

Si ce tableau est accepté et voté, il y aura, comme l'année dernière, au dernier CA avant les vacances, deux conseils d'administration restreints, un pour les professeurs et un pour les maîtres de conférences pour établir la liste nominative des personnes qui toucheront cette PCA pour l'année universitaire.

M. Grevey.- J'ai une proposition à vous faire suite au questionnement de porteurs de projets PIA qui sont des projets structurants. Ils demandent s'ils peuvent bénéficier d'une prime pour charge administrative.

Je vous propose donc d'ajouter dans ce tableau, au niveau de ce qu'on appelle les coresponsables de pôles thématiques, domaines différenciants, les porteurs et coordinateurs de projets PIA et d'indiquer que cette prime serait attribuée à la demande du porteur de projet après avis favorable de l'instance de gouvernance du projet et sous réserve expresse que cette prime puisse être prélevée sur le budget propre du projet. S'il n'est pas possible de la prélever sur le budget propre du projet, nous proposons que le porteur de projet se tourne vers son établissement pour demander s'il peut bénéficier d'une prime.

Est-ce que cet élément vous paraît acceptable ? (*Approbaton générale*).

Il est vrai que pour les collègues qui portent des projets PIA, notamment les projets structurants, cela leur demande beaucoup de travail et les décharger un peu est toujours utile.

Monsieur Perasso.

M. Perasso.- J'ai une petite remarque. Il est précisé qu'il y a une prime pour les animateurs, animatrices d'axes ISITE BFC. Il y a en effet des axes, mais est-ce qu'il ne serait pas mieux de reformuler ?

M. Grevey.- Pour l'année 2021-2022, les animateurs d'axe ont toujours été en action puisque les projets ne sont pas encore arrêtés. Après, nous aurons les animateurs de domaines différenciants ou d'instituts et on voit qu'il y a « /domaines différenciants ».

M. Perasso.- D'accord. Vous maintenez donc l'existant et ensuite vous passerez sur les domaines différenciants. C'est l'année de jointure.

M. Grevey.- Oui.

Je vais vous proposer, s'il n'y a pas d'autres remarques, de voter en incluant l'intégration des porteurs de projets PIA dans la mesure où la prime peut être prise sur le budget du PIA puisque nous ne pouvons pas le faire autrement.

Qui est contre cette proposition globale ?

Qui s'abstient ?

Il y a l'unanimité, je vous remercie.

Je crois que nous allons vous proposer d'ajourner le rapport n° 5.

5. Régime indemnitaire des personnels filières ITRF et AENES : Revalorisation

M. Commeau.- L'objet de ce rapport - qui sera ajourné suite à un dialogue constructif avec le rectorat - était justement par rapport aux questions évoquées en préambule de ce Conseil d'administration du fait d'un certain nombre de départs. Nous avons aujourd'hui un certain nombre de collègues, notamment de catégories B, qui exercent des missions qui vont au-delà de leur fiche de poste initiale. Il s'agissait donc de voir comment nous pouvions différencier le régime indemnitaire et leur apporter, au moins dans la période actuelle un peu compliquée, une revalorisation. Ceci concerne quelques agents.

Nous avons trouvé une formule, je m'étais inspiré de ce qui s'était fait dans d'autres endroits, mais il faut qu'on y retravaille, notamment avec le comité technique puisqu'il n'est pas encore devenu CSA.

Je pense que nous vous présenterons, au mois de juin, une délibération qui reliera à la fois le régime indemnitaire IFSE et l'instauration du CIA (complément indemnitaire).

Je propose donc de l'ajourner pour le moment.

Mme Clerget.- Il me semblait que l'IFSE n'était pas modulable, contrairement au CIA versé en fin d'année qui l'est. Je ne sais pas si vous pouvez moduler dès lors qu'une fonction est intégrée dans un groupe.

M. Commeau.- C'est justement ce que nous allons regarder.

M. Didier.- Je vais brièvement prendre la parole. Je me présente parce que tout le monde ne me connaît pas. Je suis Gracian Didier, délégué à la DRES (direction régionale de l'enseignement supérieur au rectorat).

Nous avons en effet eu un travail très récemment avec Monsieur Commeau justement sur cet aspect. Il y a deux enveloppes différentes, une enveloppe fixe qui n'est pas individualisée et qui tient compte de la catégorie et de la fonction, ce que vous avez rappelé. Et il peut y avoir une enveloppe variable sous forme de complément indemnitaire annuel, par définition, qui peut tout à fait être individualisée.

Le projet tel qu'il était présenté sous la forme actuelle, avec des fourchettes par catégorie, n'était pas, selon notre analyse, applicable en l'état. C'est pourquoi il vous sera représenté au prochain conseil.

M. Grevey.- Merci. Je vous propose donc de passer au rapport suivant.

6. Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie : Transfert à l'université de Franche-Comté, avec rattachement scientifique à la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux

Cette plateforme est portée par le professeur Aubry qui est à la fois à l'UFC et au CHU de Besançon. C'est une plateforme qui est hébergée au sein de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement, ici, à Besançon. Elle avait la particularité d'être portée en propre par UBFC, ce qui n'a pas trop de sens. Il vaut mieux qu'elle soit au sein de la MSHE pour que les projets trouvent toute leur place dans cette maison commune des chercheurs.

Monsieur Commeau, je vous laisse la parole si vous avez des compléments.

M. Commeau.- Quelques compléments. C'est une première délibération de principe puisqu'un travail est en cours à l'UFC, puisque c'est l'UFC qui va accueillir cette nouvelle plateforme et ses 4 agents. Ceci permettra d'ailleurs de pérenniser un certain nombre de postes que nous avons des difficultés à pérenniser.

On vous a mis les immobilisations, mais il y a peu d'immobilisations transférées, contrairement à ce qu'on verra tout à l'heure pour la fondation FCS. C'est surtout la situation des agents qui devra être regardée en lien avec l'UFC.

Je me suis rendu compte, lors d'une dernière lecture, qu'il y avait une petite erreur dans le rapport. Page 4, on dit qu'un rapport complémentaire sera présenté au prochain Conseil d'administration d'UBFC. Il est indiqué le 7 juillet. En fait, ce sera bien le 16 juin puisque nous n'allons pas en faire deux à 15 jours d'intervalle. Je pense que le 7 juillet, c'est le Conseil d'administration de l'UFC, mais je n'en suis pas tout à fait sûr.

On rectifiera donc et il y aura bien un nouveau rapport, notamment sur la situation des personnels et les conditions financières au prochain CA.

M. Grevey.- Aujourd'hui, nous vous proposons de voter sur le principe du transfert du portage et de la gestion administrative et financière de la plateforme en direction de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

9. FCS BFC : Transfert des immobilisations du LABEX LISPTIC et de l'IDEFI TalentCampus

Je vais laisser la parole à Monsieur Commeau qui va nous parler de transfert d'immobilisations de certains projets depuis la Fondation de Coopération Scientifique qui va être arrêtée en direction d'UBFC.

M. Commeau.- C'est là un sujet un tout petit peu plus lourd. La FCS (Fondation de Coopération Scientifique) qui a été créée en 2010 a notamment porté un certain nombre de projets structurants, dont des projets PIA dont vous avez la liste. Certains sont arrêtés, mais d'autres continuent. Il y avait l'initiative d'excellence IDEX, des laboratoires d'excellence, LabEx ACTION, LabEx LIPSTIC, des équipements d'excellence et l'initiative IDEFI TalentCampus.

Pour un certain nombre de ces programmes, les immobilisations ont déjà été transférées, pour ce qui concerne l'EquipEx IMAPPI à CGFL et pour ce qui concerne OSC IMP à l'ENSMM. Restent trois projets pour lesquels ces transferts vont se faire en direction d'UBFC.

Le Conseil d'administration de la FCSA a délibéré en ce sens le 11 mars 2022.

À la suite d'un long processus où il a fallu travailler avec les porteurs de ces projets pour évaluer les immobilisations, puisque même si elles se font à titre gratuit, nous devons les évaluer pour les intégrer dans notre patrimoine, il y a une longue liste dont nous pouvons vous donner le détail, sachant que ce sont des documents énormes. On vous a fait des tableaux récapitulatifs.

La FCS a délibéré le 11 mars et il nous est demandé de prendre les délibérations concordantes pour ces trois projets : le LabEx ACTION EIPHI, le LabEx LIPSTIC et TalentCampus.

Dans le titre, on a oublié d'indiquer qu'il y avait aussi ACTION EIPHI.

Il vous est demandé, en concordance avec les délibérations de la FCS, d'approuver le transfert de ces propriétés et d'autoriser le comptable public à intégrer, dans le bilan et dans l'inventaire matériel d'UBFC, l'ensemble de ces biens dans les conditions définies dans le rapport et avec les annexes jointes.

Je remercie tous ceux qui ont participé à ce travail car cela a été assez énorme. Il y a des biens dont la valeur vénale, aujourd'hui, est proche de 0, mais nous devons les intégrer dans les immobilisations.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de remarque ou de question, je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour ce vote à l'unanimité.

8. « Ma thèse en 180 secondes » : Finale régionale du concours 2022 – Prix du jury et Prix du public

Je vais laisser la parole à Philippe Lutz qui va nous parler de « Ma thèse en 180 secondes ».

M. Lutz.- Bonjour à tous. Il s'agit de décider du versement des prix qui sont donnés lors du concours de « Ma thèses en 180 secondes », donc les prix concernant la finale régionale du concours qui s'est tenu le 24 mars à Belfort.

C'était la première fois depuis 2 ans que nous avons enfin le format habituel puisqu'en 2020 et 2021, c'était à huis clos.

Nous avons eu un après-midi avec des lycéens. 286 lycéens étaient inscrits. Et une session grand public le soir, qui a réuni 90 personnes à la salle des fêtes de Belfort. Au total, plus de 500 personnes ont suivi la retransmission en direct sur Facebook.

C'est l'une des trois manifestations qui est gérée par la mission doctorale, donc en dehors de la journée de rentrée doctorale et de la cérémonie de remise des diplômes.

Dans le rapport, vous avez la liste des 10 candidates finalistes qui ont défendu leur présentation devant un jury constitué de Lionel Maillot, vice-président UBFC culture et liens sciences & société, de Fanny Robichon qui est chargée d'affaires DECA BFC, de Didier Chamagne, professeur des universités président de notre CAC, Cindy Pelletier, journaliste, ainsi que Rita Meziati Sabour et Aglaé Navarré qui étaient les lauréates de l'édition 2021.

Le prix du jury est financé par le collège doctoral UBFC. Il est d'une valeur de 500 €.

Le prix du public est financé par la MGEN et la CASDEN, également sur une valeur de 500 €.

Une convention fait l'objet de ce partenariat pour le versement de ce prix.

Charlotte Montillot est la gagnante des deux prix. Elle recevra un versement de la part d'UBFC d'un montant de 1 000 €.

Anaïs Perrichet, qui était deuxième du choix du jury, représente la région à ses côtés pour la poursuite du concours. C'est le règlement de la thèse en 180 secondes, c'est-à-dire que lorsqu'il y a une personne qui reçoit le prix du jury et le prix du public, on prend la deuxième du prix du jury pour suivre le concours. Il peut y avoir deux représentants au niveau d'UBFC pour le concours et pour pouvoir accéder aux demi-finales.

Je ne sais pas si c'est indiqué, les demi-finales du 7 et 9 avril se sont tenues à Paris. Elles ont donc concouru aux côtés des 14 autres finalistes et elles viendront défendre leurs travaux de thèse sur leur sujet. Pour Charlotte Montillot, c'est « Identifier le rôle de VPS13B dans le système nerveux central ». Pour Anaïs Perrichet, c'est : « Ciblage de l'IL-1 pour augmenter l'efficacité de la chimio-immunothérapie dans le cancer ».

Elles sont toutes les deux issues du même laboratoire.

Pour information, Charlotte Montillot a également remporté le prix des lycéens l'après-midi.

Le 31 mai, se tiendra la finale à Lyon. Elles ont été toutes les deux sélectionnées. C'est donc un très gros succès puisque c'est la première fois que nous accédons aux finales nationales, en plus avec deux candidates. C'est vraiment une très bonne nouvelle et nous sommes très fiers de ce succès. Une petite délégation est en train de se monter pour aller les supporter. Nous aurons donc sûrement des petits fanions, des petites choses pour aller supporter nos deux candidates.

Tout cela est enregistré et vous pouvez retrouver les vidéos avec les prestations des candidates sur Youtube UBFC.

Nous leur souhaitons tout le succès possible.

Après la finale nationale, il y aura une finale internationale francophone qui se déroulera à Montréal à l'automne.

M. Grevey.- Nous leur souhaitons d'y être.

M. Lutz.- Pour la délibération, il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre note du versement des prix attribués lors de l'édition 2022 de la finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes ».

M. Grevey.- Merci Philippe.

Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de complément ? (*Néant*).

Je crois que c'est une belle réussite, c'est-à-dire que nos deux candidates qualifiées en régional ont passé les demi-finales nationales et sont en finale, tout est donc permis.

Je vous propose de passer au rapport n° 10 qui va nous être présenté par Maxime Jacquot.

10. UBFC Alumni : bilan 2021/2022 et perspectives 2023

M. Jacquot. - Bonjour. Je vais vous présenter ce rapport n° 10.

Il est basé sur un point d'information sur l'action Alumni UBFC. Les membres sont bien au courant puisque nous faisons des points annuels là-dessus aux membres du CA ainsi qu'au CAC à UBFC.

C'est un rapport qui a été préparé par Nourhane Bouznif et Chloé Combet qui sont investies et chargées de mission sur ces actions réseau UBFC Alumni.

Dans le rapport, vous avez un certain nombre de rappels de contextes qui vous repositionnent cette action Alumni qui existe depuis mai 2020 à UBFC, qui a été initiée par le financement ISITE pour pouvoir proposer, sur nos formations à l'échelle du site BFC à UBFC sur le niveau doctorat et master, un réseau Alumni d'anciens et d'actuels - on en parlera après.

On vous rappelle les chiffres car il est intéressant de voir la dimension du nombre de diplômés que cela représente après 3 ans d'existence ou si on remonte jusqu'au premier diplômé sous le périmètre UBFC. Nous sommes à 4 300.

Actuellement, dans nos diplômes au niveau doctorat - je parle sous le contrôle de Philippe Lutz -, nous avons à peu près 1 700 doctorants et nous avons 400 étudiants au niveau master UBFC. Si on compte les Graduate Schools, nous sommes à 800. Voilà pour le périmètre et le terrain de jeu sur les Alumni qu'il est intéressant de pouvoir fédérer à travers cette plateforme.

Vous avez quelques éléments de cadrage du projet et la manière dont cela fonctionne par rapport au prestataire qui est AlumnForce, le site web, les différentes phases qui ont été le déploiement pour cette plateforme Alumni.

On rappelle également - ce sont des chiffres du bilan - que nous avons plus de 1 700 membres actifs. Vous avez le détail et le descriptif de ces membres actifs, qui sont principalement constitués de doctorants. On voit qu'on a 740 comptes actifs au niveau doctorants, ce qui est à mettre au regard des 1 700 doctorants inscrits. Quasiment 50 % des étudiants en doctorat à UBFC sont des membres actifs de la plateforme Alumni.

Vous avez aussi des docteurs et des diplômés de master qui ont des comptes actifs, donc de vrais Alumni qui participent à ce réseau.

D'autres statuts existent : les amis du réseau et une autre fonction de ce type de plateforme, c'est-à-dire des recruteurs pour des offres d'emploi et de stage.

Les statistiques vous sont proposées en annexe. Je ne vais pas aller les parcourir, sachant qu'il y en a un certain nombre. Ce qui montre aussi que cette plateforme est un bel outil de pilotage, de développement, de réseautage, il a une fonction d'espace carrière qui permet aussi d'animer un certain nombre d'opérations de communication et d'échanges dans les communautés.

C'est aussi un vecteur de communication et de diffusion, avec un certain nombre de supports, de vidéos qui ont été mis en place. Je ne vais pas vous présenter des vidéos, mais vous y avez accès et vous pouvez aussi regarder la vidéo promotionnelle du réseau qui est sur Youtube. Je pense qu'elle est disponible à la fois sur la plateforme Alumni, mais aussi sur le site UBFC.

Il y a aussi une dimension relations entreprises qui semble très importante, avec des opérations qui sont menées en collaboration avec la mission doctorale sur des choses qui permettent de réunir les entreprises, l'emploi, le doctorat et faire des moments d'interaction qui ont été beaucoup mis en avant en ligne. Une des ambitions, pour ces temps de reprise en présentiel, est de passer à l'hybride au moins ou en présentiel pour un certain nombre de ces activités. C'est ce qui est intitulé, dans le rapport, comme étant les événements carrière. Ce sont des choses en lien soit avec Hacking Health, les Afterwork, Digital, les After digitaux et aussi avec les événements liés avec « Voix de docteur » qui sont toujours en ligne et accessibles sur la plateforme.

Donc pas mal d'actualités et de choses qui continuent et qui vont continuer à se développer dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Ce qui est important, ce sont les nouveaux outils qui continuent à évoluer sur cette plateforme. Il y a une dimension mentorat ou *mentoring* qui se met en place, qui est un module qui permet de mettre à disposition un système d'entraide au sein des communautés des étudiants, entre les pairs ou avec des mentors. Ce sont des dimensions que l'on retrouve dans les Graduate Schools et qui sont à développer au niveau master et doctorat. Un travail est donc lié en développement pédagogique et il pourrait s'appuyer sur ce module.

Une autre action a aussi été mise en place grâce à cette plateforme, c'est une action de digitalisation des conventions de stage de tous les masters. C'est un gros dossier qui a occupé les services cette année de façon à progresser par rapport aux services qu'on pouvait proposer à nos étudiants qui partent en stage chaque année. On a bien vu, après la période pandémique, qu'il était important de progresser là-dessus.

Nous sommes maintenant sur une mise en œuvre d'une digitalisation complète, c'est-à-dire que les signatures des conventions sont aussi électroniques et pas sur papier. On est encore sur un schéma hybride, mais complètement opérationnel pour la rentrée 2022.

Il y a aussi une rubrique « La vie au travail » qui permet un certain nombre d'informations, de témoignages, d'interviews et de réflexions sur différentes thématiques qui seront implémentées sur cette plateforme.

Nous avons aussi eu à gérer des dimensions juridiques sur l'importation d'un certain nombre d'inscrits étudiants quand ils étaient sur les établissements membres, où on a dû prendre en compte la dimension RGPD.

Le côté très différent de tous les périmètres d'étudiants que l'on trouve dans les Graduate Schools a aussi été vu avec les DPO des établissements.

À la fin du document, vous avez un certain nombre d'actions, de perspectives qui ont été listées, que j'ai déjà un peu énumérées. Il y en a à peu près 14 qui sont présentées ici, mais qui démontrent un peu le dynamisme, les interactions et le déploiement que l'on peut espérer à partir du moment où on dispose de cet outil et de cette plateforme qui me semble essentielle pour la valorisation de nos étudiants en cursus, mais aussi qui peuvent revenir après leur cursus. Il est donc vraiment important de conserver ce contact avec ces diplômés de façon à créer ce réseau et une réponse pour des futurs étudiants.

Ce qui est demandé au CA, c'est de prendre connaissance de ce bilan annuel, ainsi que les actions qui ont été listées pour les prochains mois.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. Grevey.- Merci Maxime.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

J'ai noté que nous avons déjà eu 5 000 offres d'emploi sur le site.

M. Jacquot.- Oui, c'est vrai. C'est parce qu'on s'est greffé sur "career" Center national, ce qui a ouvert à une offre d'emplois massive qui a été inspirée avec cette initiative.

Ce n'est donc pas nos petites mains à UBFC qui sont allées chercher 5 000 offres avec le réseau.

Quand on voit le nombre de partenaires inscrits, cela peut sembler énorme. C'est parce que nous nous sommes inscrits dans des réseaux nationaux, c'est l'avantage d'avoir une plateforme que l'on retrouve dans beaucoup d'universités et qui est une sorte d'appel d'air sur l'offre d'emploi. Ce qui très bien, c'est-à-dire que nous sommes compatibles et en lien avec un certain nombre de réseaux nationaux, attendus et utilisés par les professionnels. Je pense donc que c'est une très bonne chose.

M. Grevey.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? (*Néant*).

Je vous propose donc de passer la parole à Paul Alibert qui va nous présenter le dernier rapport.

11. Convention UBFC-CROUS 2022-2023 : renouvellement

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais aller assez vite. Ce n'est pas moins important, mais cela concerne un nombre d'étudiants plus restreint.

Il s'agit ici d'un rapport pour information à propos du renouvellement d'une convention entre UBFC et le CROUS. UBFC a un partenariat étroit avec le CROUS depuis 2008, mais il s'agit ici du renouvellement d'une convention qu'on avait mise en place, que vous aviez votée l'année dernière, le 1^{er} juillet il me semble, concernant un dispositif d'avance des frais de caution et de premier mois du loyer pour les étudiants boursiers UBFC internationaux.

Ce dispositif vous est résumé dans le rapport. Le principe, c'est qu'UBFC avance des fonds à des étudiants pour lesquels il est extrêmement important d'avoir de l'argent et en tout cas des garanties dès leur arrivée. Le problème de ces étudiants étrangers, c'est qu'il leur faut un compte en banque pour avoir un logement et, pour avoir un logement, il leur faut être capables d'avancer des fonds. Mais pour avoir un compte en banque, il faut une adresse. Nous étions donc dans une situation un peu compliquée et cela avait été l'objet de la convention qui proposait qu'UBFC se porte caution à la fois pour la caution de l'appartement et le premier mois de loyer et qu'UBFC récupère cet argent au *pro rata* des mois écoulés sur les bourses que reçoivent ces étudiants ensuite.

Nous parlons ici des étudiants internationaux des 16 masters UBFC plus, cette année, un 17^{ème} qui est le master QuantEEM qui a reçu la labellisation Erasmus Mundus et qui dépend d'UBFC également.

Il s'agit aujourd'hui de porter à votre connaissance le renouvellement de cette convention avec le CROUS qui satisfait les deux parties. Pour vous donner un ordre d'idée, c'était une quarantaine de chambres en 2021-2022 et ce serait autour de 25 chambres cette année puisqu'il y a une diminution au niveau du site de Belfort.

Un dernier point. L'année dernière, lorsque vous avez voté cette convention, nous avons parlé d'une extension à d'autres masters des Graduate Schools mais qui ne sont pas UBFC. Cette année, cette extension pose encore des problèmes parce que si la procédure est relativement bien identifiée et réellement simple pour les étudiants qui ont une bourse UBFC, ce sera probablement plus compliqué pour les autres. Ce qui va nécessiter un peu plus de travail pour l'étendre à des étudiants qui bénéficient d'autres types de bourses sur lesquelles UBFC n'a pas forcément les moyens de contrôler et de se faire rembourser.

Il y a donc encore un peu de travail, mais nous restons dans l'idée d'étendre cette mesure, si possible, à d'autres masters des Graduate Schools.

M. Grevey.- Merci Paul. Est-ce qu'il y a des remarques ? (*Néant*).

12. Questions diverses

J'ai une question diverse toute simple, que je vais vous présenter.

On avait lancé, il y a un an à peu près, la rénovation du logo d'UBFC. Il est vrai qu'il peut paraître un peu surprenant de parler du renouvellement du logo d'UBFC dans le contexte, mais les équipes ont travaillé. Nous avons eu une première interaction en vous présentant un logo à trois branches. Vous aviez alors fait remarquer qu'il y avait quatre domaines, quatre instituts, qu'il aurait donc été bien qu'il y ait quatre branches à ce logo. Nous avons donc fait retravailler un peu les équipes sur le sujet pour que nous puissions aboutir.

Vous avez à l'écran le résultat. Je peux vous le montrer également différemment, avec toutes les explications concernant les couleurs qui sont connectées aux domaines, aux instituts. Vous avez également une déclinaison un peu plus *fun* et ensuite les connexions avec les logos des établissements.

Je ne sais pas si Maryse Graner veut nous dire quelques mots sur le sujet.

Mme Graner.- Mesdames et Messieurs. Nous poursuivons la présentation d'un travail engagé depuis une année, donc en 2021, et qui vous avait été présenté au Conseil d'administration du 27 janvier, ainsi qu'au CAC du 19 janvier.

L'idée n'est pas de changer pour changer, mais de rafraîchir une identité qui avait été créée en 2016 et qui mérite, aujourd'hui, d'évoluer un peu. Cette évolution se traduit par une meilleure lisibilité, visibilité et reconnaissance au niveau national et international.

Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui vous avaient été présentés au mois de janvier, mais l'idée du logo initial qui comportait à l'époque six fils aux couleurs des établissements ne convenait déjà plus puisqu'à la suite de la création de ce logo, il y avait eu l'adhésion d'Arts et Métiers qui ne figurait toujours pas.

L'idée a donc été de repartir sur une base commune et des objectifs communs à nos établissements et ces quatre fils de couleur symbolisent les quatre domaines ou instituts qui vont se dessiner, en s'appuyant sur des couleurs anciennes puisqu'elles appartiennent aux armoiries de la région de Bourgogne-Franche-Comté.

Nous avons travaillé sur un logo beaucoup plus lisible au niveau de la typographie lorsqu'il est utilisé seul, avec les lettres UBFC qui sont redessinées d'une manière beaucoup plus contemporaine et qui, réduites en format petit, permettent d'être lues immédiatement contrairement au logo précédent où on arrivait difficilement à lire l'établissement.

Il y a aussi le fait que Bourgogne et Franche-Comté soient vraiment associés avec des tirets, comme on l'avait dit.

Le mot université est également beaucoup plus lisible.

Il s'agit donc vraiment d'un rafraîchissement.

L'idée était aussi d'arriver à une meilleure adéquation avec les établissements parce que souvent, les logos juxtaposés juraient. Ici, il y a vraiment eu un souci d'intégration avec le petit effet que je peux qualifier de caméléon, l'idée étant que ce logo puisse prendre la couleur dominante des établissements quand les deux logos sont juxtaposés l'un à côté de l'autre et qu'il laisse la part belle à l'identité et à la spécificité des établissements représentés.

Vous voyez que le membre 2 et la couleur des petits fils qui font le lien entre nos établissements s'adaptent à la couleur des logos des établissements qui sont membres d'UBFC.

Cette identité va se déployer la semaine prochaine, notamment du point de vue digital. Tout ce qui est papier reste valable tant que les stocks ne sont pas épuisés. Ce n'est en effet pas un changement de logo pour changer, c'est une évolution, un rafraîchissement pour nous donner envie de retravailler sur des bases qui nous sont communes aujourd'hui et qu'on espère porteuses pour l'avenir, sachant qu'elles ont évolué par rapport aux principes fondateurs qui avaient été émis en 2016.

M. Grevey.- Merci Maryse.

Est-ce que vous avez d'autres sujets ? Madame Pucéat.

Mme Pucéat.- Merci. J'ai deux questions que j'aurais souhaité aborder au titre des questions diverses.

J'aurais souhaité que nous puissions discuter d'une lettre qui a été envoyée à Shanghai et qui pourrait potentiellement avoir un impact considérable sur le rayonnement du site puisqu'elle pourrait impacter directement le classement de l'uB à Shanghai.

J'avais demandé que cette lettre soit envoyée aux administrateurs en amont du CA parce que je pense qu'il est important de discuter de tout ce qui pourrait impacter l'avenir du site. J'aimerais donc que vous puissiez en dire quelques mots, peut-être éventuellement la porter à l'attention.

Nous comprenons bien l'intention derrière cette lettre. Néanmoins, le fait qu'elle n'ait pas été visée par aucun des établissements alors qu'elle concerne directement l'uB et qu'elle peut avoir des répercussions du fait simplement de la formulation qui a été choisie, qui n'est sans doute pas intentionnelle mais qui pourrait néanmoins apporter des répercussions importantes, fait qu'elle devrait être discutée en CA.

M. Grevey.- La question de la lettre qui a pu être envoyée à Shanghai fait suite à une discussion que nous avons eue en Conseil des membres au mois de novembre, au cours duquel il était apparu que le classement de l'uB à Shanghai intégrait les publications du site entier, c'est-à-dire les publications signées université Bourgogne-Franche-Comté. Nous avons convenu, à l'époque, de demander le classement d'UBFC à la place du classement de l'uB pour que le classement bénéficie à l'ensemble du site, mais nous avons ensuite eu quelques déboires au niveau de la crise politique. Ce qui a fait que cet élément-là a été arrêté.

Lorsque, le 18 mars, les universités de Franche-Comté, de Bourgogne et UBFC ont rencontré le ministère de la recherche et le service du Premier ministre, le sujet a été avancé. Le président de l'université de Bourgogne a dit que pour lui, rien n'était avéré, que l'uB bénéficiait de ces publications, mais que si c'était le cas, il convenait de corriger les choses. J'ai donc envoyé un courrier à Shanghai en demandant que l'on fasse bien la différence entre université de Bourgogne et université Bourgogne-Franche-Comté.

On verra si c'est pris en compte par Shanghai ou pas.

Mme Pucéat.- Il y a une inquiétude à ce niveau-là parce qu'il y avait effectivement un doute sur l'attribution qui pourrait être erronée, ce qui n'était pas avéré. Tout le monde était donc d'accord pour lever ce doute et rectifier cette attribution si jamais elle était confirmée.

Le problème que je décèle, c'est que la formulation qui a été choisie pour s'adresser à Shanghai pourrait potentiellement conduire Shanghai à considérer que tout ce qui est signé UBFC doit être supprimé des décomptes de l'uB. Si cette lettre est perçue en ce sens, cela veut nécessairement dire qu'uB va perdre toutes ses publications et sortira, cet été, de Shanghai.

M. Grevey.- Je rappelle qu'il avait été pris comme position d'avoir une signature scientifique commune, c'est-à-dire que tout le monde signe UBFC afin que cette signature UBFC permette d'avoir un classement de site.

Le classement thématique des universités sera bien mis au compte de chacune des universités ou des écoles puisque le travail a été fait dans le cadre du projet ISITE. En revanche, le classement général se base sur les adresses des publications. L'adresse des publications, c'est « université Bourgogne-Franche-Comté ».

On ne peut donc pas dire qu'en faisant cela, on prive l'université de Bourgogne de ses publications puisque l'adresse qui est prise en compte, c'est « université Bourgogne-Franche-Comté » qui est celle que nous avons appliquée depuis 2016 ou 2017. Pour moi, ce n'est donc pas une découverte.

Mme Pucéat.- Nous alertons tout de même sur ce point et je pense que cela vaudrait la peine de prendre contact avec Shanghai pour vérifier la façon dont cette lettre a été perçue et que cela ne présente pas de danger. Sachant que je comprends bien l'intention qu'il y a derrière cette lettre, c'est la formulation qui nous pose problème et cette formulation n'avait pas été visée par les établissements membres.

M. Grevey.- Je ne demande pas leur avis à tous les chefs d'établissement à chaque fois que je fais une lettre, en effet.

Monsieur Hameau.

M. Hameau.- Je voudrais faire le lien entre différentes choses, sachant que tout cela se tient d'une certaine manière.

On a plusieurs enjeux. On a celui du double siège et c'est un élément de réponse important.

Sur la stratégie qui nous est proposée de "toiletter" la marque UBFC, je pense que c'est important mais que cela arrive peut-être un peu trop tôt, du moins si je donne le fond de ma pensée. Une stratégie de marque arrive lorsqu'on est d'accord sur une stratégie.

Je vous livre ma réflexion et vous en ferez bien ce que vous voulez.

En revanche, je n'écris tout de même pas tous les jours à Shanghai. Ce sujet, il ne faudrait pas qu'il vienne comme une pierre en plus dans notre jardin. Je vous donne vraiment mon sentiment.

Je comprends qu'il faille clarifier les choses. Là-dessus, je n'ai pas de souci, c'est d'ailleurs toujours mieux. En revanche, je pense que dans la temporalité dans laquelle nous sommes compte tenu des options qui vont potentiellement se dégager en fonction des décisions qui se prendront et qui nous échappent d'une certaine manière, sachant que nous pesons pour que nous ayons un équilibre et qu'UBFC puisse avancer sous réserve de cet équilibre, il faut en effet s'assurer que Shanghai n'ait pas compris qu'on remettait en cause un certain nombre de choses, ce qui nous serait préjudiciable à tous. Cette histoire de classement est très importante.

Je pense en effet que la formulation peut prêter à confusion et que, de ce point de vue, il est important de bien clarifier les choses avec eux parce que, derrière, il y a potentiellement des conséquences.

Après, il ne s'agit évidemment pas de demander l'autorisation à chaque courrier, Dominique, cher président. Mais pour le coup, c'est un sujet important et là, il ne faudrait pas que la formulation aboutisse au contraire de ce qu'on attendait.

Mme Baile.- Il s'agit malgré tout d'un sujet sensible, il serait donc intéressant que les membres du Conseil d'administration puissent être éclairés de ces échanges.

Pour avoir participé à la première audition du jury ISITE et l'avoir préparé avec un certain nombre d'entre vous, la question de la visibilité internationale d'UBFC faisait partie des enjeux, des discussions et on sait tous, même si ce n'est pas une fin en soi, que la question du classement de Shanghai fait partie des enjeux.

Pour avoir participé non pas en tant que membre puisque je suis directrice générale du CHU de Dijon, mais en tant que partenaire, nous étions et nous sommes conscients qu'il s'agit de porter une politique conjointe qui rende compte et qui permette de valoriser l'ensemble de l'activité de nos équipes de recherche Bourgogne-Franche-Comté, donc des publications. C'est bien cela l'enjeu.

Il se trouve que j'ai eu connaissance du courrier et qu'en effet, la lecture – ceci de façon très neutre – peut porter question, suivant la façon dont il est lu, sur la valorisation de ces publications.

Je pense donc qu'il est important de pouvoir le partager, de pouvoir indiquer que cette question du classement de Shanghai est un enjeu. C'est un enjeu de valorisation pour chacun d'entre nous et dans ces moments difficiles que nous traversons, quel que soit le modèle qui portera finalement, demain, la politique régionale, l'essentiel pour toutes nos équipes est bien de se retrouver sur une vision d'ensemble parce que les appels à projets internationaux, la visibilité nationale et internationale, passeront quoi qu'il en soit par une coopération et cette valorisation internationale.

Je crois donc en effet important de pouvoir informer les membres du Conseil d'administration et, le cas échéant, également pouvoir clarifier les points qui méritent de l'être parce qu'après tout, cela appartient aussi aux sujets qui font partie des rumeurs que vous évoquiez tout à l'heure.

Pour tout vous dire, ce petit sujet sur les classements de Shanghai m'est revenu par mes collègues bisontins - pardon de mettre les pieds dans le plat – avec un certain nombre de sous-entendus. Je vais le formuler ainsi.

Je pense donc que s'il y a des éléments de clarification à apporter, il est important que le Conseil d'administration soit informé parce qu'au fond, c'est aussi de cette façon que l'on pourra maintenir et construire l'avenir, mais aussi maintenir ce qui nous anime, cette coopération Bourgogne-Franche-Comté.

M. Grevey.- Je vous transmettrai le courrier. Il vous est affiché à l'écran. Il ne demande pas que l'uB ne soit plus classée, il demande juste de faire la différence entre les deux entités, en sachant que le classement est fait sur l'adresse des publications et que ces publications comptent pour un tiers à peu près dans le classement de Shanghai.

Mme Cayot.- J'aurais voulu porter une voix différente, mais tout le monde n'ose peut-être pas parler.

Le courrier tel que je le lis ne me pose pas de problème dans la mesure où nous avons tous décidé d'adopter une signature commune.

Ce que je crois comprendre, du coup, dans la remarque de Madame Pucéat, c'est qu'il y aurait des publications de l'université de Bourgogne qui ne seraient pas indiquées « Bourgogne-Franche-Comté ». Sinon, je ne vois pas où est le problème puisque nous avons tous décidé de signer UBFC.

M. Perasso.- Je vais aller dans le même sens. Je tiens à rappeler que nous sommes tous, ici, université Bourgogne-Franche-Comté. À partir du moment où nous avons décidé communément d'avoir une signature commune, il est normal que l'expression du travail de recherche se fasse sous l'étendard UBFC et que ce soit cette signature qui soit mise en avant pour le classement de Shanghai.

Je pourrais prendre le temps de relire plus en détail la lettre, mais ce que je viens de lire à l'écran me semble aller parfaitement dans ce sens.

Mme Pucéat.- Si je peux réintervenir là-dessus, l'idée de départ que vous avez évoquée, Dominique, à l'automne dernier, de donner quelque part le classement de Shanghai de l'uB à UBFC, de le transférer, était une partie qui allait avec l'obtention du double siège. Il avait été dit dès le départ que cela faisait partie de l'ensemble de l'équilibre territorial et du rayonnement du site.

Si cette démarche s'est arrêtée à l'automne dernier, c'est bien parce que la demande de double siège était en cours et que nous attendions la réponse. Je pense donc que ce stade-là n'était pas abouti.

D'autre part, il avait aussi été signalé à titre d'inquiétude, que le classement de Shanghai s'appuyait sur un nombre de chercheurs, quand les classements sont calculés, qui appartiennent à l'établissement. Or il n'y a pas de chercheurs affiliés à UBFC, les chercheurs sont dans les établissements. Il n'y a d'ailleurs aucune ComUE de classée aujourd'hui dans Shanghai. Le classement d'UBFC semblait donc impossible et c'était une menace. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un établissement classé sur le site, on n'en aurait plus aucun.

Cette discussion était donc en cours à l'époque, elle n'avait pas été résolue. On sait d'ailleurs que Leiden ne reconnaît pas explicitement les ComUE et, jusqu'à présent, Shanghai n'a aucune ComUE de classée, probablement pour cette raison-là.

M. Grevey.- Je vais donner quelques éléments de réponse.

Dans les éléments de réponse à « on ne donne pas le classement de l'uB à l'UBFC étant entendu que le classement d'uB est le classement d'UBFC », cela se discute.

On ne donne donc pas le classement. On accepte que l'uB ait un classement à Shanghai. On a vu qu'il y avait sans doute une erreur. Le président de l'uB a dit devant le ministère qu'il souhaitait que l'ambiguïté soit levée.

Concernant le fait qu'il n'y ait pas de ComUE de classée à Shanghai, nous avons pris l'attache du ministère. La Ministre avait préparé un courrier parce que Shanghai attend que le ministère dise quelles entités il veut classer. On pourrait donc *a priori* être classé à Shanghai.

Mais je pense que nous sommes là sur un différend.

Mme Pucéat.- De formulation.

L'autre point que je souhaitais aborder, je pensais qu'il serait abordé en introduction sur l'avenir du site puisque nous avons reçu en amont du CA un document intitulé « Avenir du site ». je m'interrogeais donc sur la raison de ce document puisque nous n'en avons pas du tout parlé aujourd'hui.

Est-ce qu'il nous est arrivé parce que tous les auteurs de ces lettres ont demandé que leur courrier soit porté à l'attention des membres du CA pour que nous puissions en discuter ?

Comme nous n'en avons pas parlé, je m'interroge sur la raison qui a fait que nous l'avons reçu au départ avec l'absence du seul élément factuel dans ce dossier qui représente la volonté de tous les établissements du site, qui était la lettre qui a été mentionnée, que Maxence Roulliat vous a demandé d'envoyer aux administrateurs, qui était la lettre de l'ensemble des établissements membres renouvelant communément leur demande de double siège.

C'est le seul élément factuel montrant la volonté des établissements qui n'était pas joint à ce dossier. C'est pour cela que je me suis demandé si chaque auteur de ces courriers avait demandé que les membres du CA soient informés de leur démarche.

M. Grevey.- Les courriers que je vous ai transmis sont des courriers que nous avons reçus de l'extérieur. Je vous les ai justement transmis afin que vous en soyez informés.

Juste avant, vous avez dit que je ne vous informais pas assez. Pour cette fois-là, je vous ai donc informée.

J'ai effectivement parlé du courrier envoyé au Premier ministre. Je l'ai mis en avant dans mon propos liminaire. Cela me paraît essentiel. Après, vous aurez en effet ce courrier qui a été envoyé au Premier ministre également, il n'y a pas de souci de ce côté-là. Comme c'était un courrier interne, je ne l'avais pas joint.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme Pucéat.- Il y a une lettre du CNRS. Qui a envoyé cette lettre ? Est-ce que c'est le CNRS qui a demandé que cette lettre soit portée à l'attention des membres du CA ?

M. Grevey.- Le CNRS a envoyé un courrier et je vous le communique, de la même façon que j'ai reçu d'autres courriers que j'ai communiqués de sorte que tout le monde ait l'information complète.

Mme Pucéat.- Très bien, merci.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? (*Néant*).

Je vous remercie pour cette séance et je vous donne rendez-vous le 16 juin prochain pour un CA qui aura lieu à Dijon, dans l'amphithéâtre de la MRI (Maison Régionale de l'Innovation) puisque nous n'avons pas réussi à trouver de salle qui puisse accueillir le Conseil d'administration sur le campus.

Merci et bonne soirée.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 52).